

Candidat : Robin PRAS

Date de naissance : 20 Juin 1996

Age : 25 ans (sénior)

Catégorie de poids : -73kg

DOSSIER DE STAGE

CERTIFICAT DE
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

MONITEUR D'ARTS
MARTIAUX

SAISON 2021/2022

Tuteur référent : Habib ALLOUACHE

Structure d'accueil : Alliance Genevois Judo 74

Représentant pédagogique : Marc TULLIO

**haute
savoie**
le Département



 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



 **FRANCE
JUDO**



Table des matières

Préambule.....	3
1. Présentation du candidat.....	4
a. Présentation générale.....	4
b. Présentation du judoka.....	5
2. Historique du club de l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74).	8
a. La création du club.....	8
b. Les professeurs de judo.....	8
c. Les présidents du club.....	10
3. Présentation du club de l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74).....	11
a. La situation géographique du club	11
b. Le bureau et le comité du club.	14
c. Le professeur de judo.....	16
d. Le dojo.	18
e. Les cours de judo.	20
f. Les effectifs.....	22
g. L'adhésion et les cotisations club.....	24
h. Les autres sources de revenu du club.....	25
i. Bilan comptable et budget prévisionnel.....	27
j. La communication du club.	29
4. Les projets sportifs du club	31
a. Le Groupe Espoir.....	33
b. La classe sportive.	34
c. Le Groupe ISSHO-TEAM.	35
d. Les stages multi-activités.	36
e. Les stages Ados/Adultes.	37
f. Bilan sportif du club depuis 2014.	38
5. Projets et axes de développement.....	42
a. Création d'un nouveau dojo.....	42
b. Développement de nouvelles pratiques.....	43
6. Bilans.....	44
a. Bilan du tuteur.....	44
b. Bilan personnel.....	45
7. Annexes.....	46
c. Annexe 1 : Statuts du club.....	46
b. Annexe 2 : Dossier de sponsoring.....	52
c. Annexe 3 : Bilan comptable de la saison 2020/2021.	85

Préambule

Remerciements

Avant toute chose, je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont accompagné et m'ont soutenu dans mon projet de formation pour obtenir ce Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux (CQP MAM).

Je souhaiterai particulièrement remercier mon tuteur référant et professeur de judo Habib ALOUACHE, qui m'a accompagné tout au long de cette formation pour m'aider à me construire en tant qu'enseignant et m'accompagne depuis de nombreuses années d'un point de vue sportif pour me construire en tant qu'athlète.

Je souhaiterai aussi remercier mon club de judo l'Alliance Genevois Judo 74 et chacun des membres du Comité, qui m'ont entièrement fait confiance dans ce projet et m'ont soutenu dans le financement de cette formation.

Je voudrais ensuite remercier Marc TULLIO et toute l'équipe pédagogique intervenue sur la formation pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour toutes les expériences et les connaissances qu'ils nous ont transmise. Je remercie aussi les autres candidats avec qui j'ai pu travailler et partager tout au long de cette formation.

Pour finir, j'aimerais tout de même remercier les judokas du club aux côtés de qui j'ai pu évoluer cette saison et avec qui j'ai pu travailler pour me construire en tant qu'enseignant. Que ce soient les adultes ou les enfants, chacun des moments passés à leurs côtés m'ont fait grandir et m'ont apporté une très grande satisfaction.

« En Judo, les progrès individuels passent par l'entraide et par l'union de notre force et de celle des autres. La présence du partenaire, du groupe est nécessaire et bénéfique à la progression de chacun. »

Maître Jigoro Kano, fondateur du Judo

1. Présentation du candidat.

a. Présentation générale

Je me prénomme Robin PRAS, né le 20 juin 1996 à Cluses dans le département de la Haute -Savoie, j'ai aujourd'hui 25 ans et suis de nationalité française.

J'ai poursuivi dans un premier temps un cursus de sportif de haut-niveau sur mes années collège entre 2008 et 2011, et mes années lycée entre 2011 et 2014. J'ai ensuite pris la décision de privilégier ma carrière professionnelle à ma carrière sportive, le judo offrant malheureusement peu de débouché. Je me suis donc orienté vers un Brevet de Technicien Supérieur Agricole spécialité Aménagements Paysagers (BTSA AP) en alternance avant de poursuivre mes études en école d'ingénieur paysagiste toujours en alternance. Diplômé ingénieur paysagiste en novembre 2019, je me suis ensuite dirigé vers un poste d'encadrement dans la conduite de travaux d'aménagements paysagers. Depuis février 2020, j'exerce le poste de technicien paysagiste et suis à la direction d'une équipe de 15 ouvriers spécialisés dans la construction de terrains de sports.

Mon cursus scolaire en alternance m'a permis d'acquérir très tôt la maturité que nous impose le monde du travail. J'ai également pu acquérir, au travers de ma formation mais aussi au travers de mes premières années d'expérience professionnelle, des compétences et des qualités managériales appréciables quotidiennement.

Les personnes que j'ai pu côtoyer, que ce soit à titre professionnel ou à titre privé au cours de ma vie, ont toutes pu relever ma persévérance, ma rigueur et mon sérieux. De nature très altruiste, je me suis toujours tourné vers autrui et me suis rendu disponible pour les personnes que j'ai pu croiser sur mon chemin.

C'est l'ensemble de ces qualités qui m'ont permis d'atteindre aujourd'hui mes objectifs professionnels et me permettent d'être épanoui dans l'exercice de mes fonctions. C'est en partie ces qualités-là aussi qui m'ont poussé à suivre cette formation CQP MAM, pour transmettre à autrui tout ce j'ai pu apprendre et comprendre du judo au travers de ma carrière sportive, et pour en retour, continué de me former et de me construire en tant qu'Homme et en tant que judoka. La formation CQP MAM représente donc pour moi une réelle opportunité personnelle et professionnelle.

b. Présentation du judoka

Parallèlement à mon parcours scolaire et professionnel, je suis aussi et avant tout un judoka.

J'ai démarré le judo dès l'âge de 4 ans, pour faire à l'époque comme ma sœur et mon papa, mais aussi comme beaucoup, parce que le judo est un sport de valeur et un sport qui favorise le développement intellectuel et physique des enfants. De nature sportif, je me suis rapidement passionné pour ce sport de combat, dans lequel on développe l'entièreté de nos capacités physiques et intellectuelles et dans lequel sont prônées des valeurs que l'on connaît tous et qui sont selon moi fondamentales à la vie en société.

De nature compétiteur, je me suis rapidement orienté vers la compétition, encouragé par mon premier professeur de judo Christophe Metral avec qui j'ai pu découvrir et apprendre le judo au sein du club de l'Albanais Seyssel Judo Pays de Savoie (ASJ Pays de Savoie).

C'est donc naturellement que j'ai intégré la Classe Départementale de Judo de Haute-Savoie (CDJ 74) à l'âge de 12 ans pour suivre un cursus de sportif de haut-niveau et me donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés en compétition. J'ai eu la chance d'évoluer pendant 3 années consécutives aux côtés de Marc TULLIO, cadre technique départemental, qui m'a énormément apporté d'un point de vue technique et pédagogique. Ces 3 premières années dans la filière haut-niveau, m'ont aussi enrichi personnellement, contraint de quitter le foyer familial pour intégrer un internat.



Après 3 premières années dans la filière haut niveau, j'ai poursuivi mon cursus sportif au Pôle Espoir Judo de Grenoble toujours en qualité d'interne durant 3 années. J'ai pu évoluer au cours de ces 3 nouvelles années avec Bruno MURE, Jeanine VEILLEX et Philippe MARTIN, tous trois compétiteurs aguerris, et avec de nombreux judokas et partenaires d'entraînement de niveau national. La qualité des entraînements et mon investissement personnel m'ont permis d'atteindre certains de mes objectifs notamment en prenant part à deux reprises au Championnat de France Junior 1^{ère} division et en montant sur le podium au Championnat de France Junior 2^{ème} division. Malheureusement, ces résultats n'étaient pour moi pas suffisants pour prétendre intégrer le Pôle France Judo à Marseille, suite logique d'un cursus haut niveau au judo.

Ces 3 années et tout ce qu'elles comprennent, les heures d'entraînements, les stages, les sacrifices mais aussi et surtout les rencontres, les amitiés créées et les moments de bonheur, m'ont elles-aussi construit en tant qu'athlète et en tant que personne.

C'est à la fin de ces 3 années en Pôle Espoir que la question d'un avenir dans le judo s'est posée et que j'ai préféré privilégier ma carrière professionnelle. J'ai, malgré cela, continué à pratiquer le judo en compétition en parallèle de mes études et mon emploi. La persévérance et le travail accompagné par mon ami et professeur de judo Habib ALOUACHE durant toutes ces années m'ont permis récemment d'accéder à l'élite de judo français en me sélectionnant pour le Championnat de France 1^{ère} division Sénior à Perpignan en octobre 2021 et de monter sur le podium de tournois nationaux Excellence Sénior ce début d'année.



Au cours de mes 21 années de pratique du judo, j'ai donc eu la chance de côtoyer de nombreux professeurs de judo de différents horizons. J'ai eu aussi la chance de participer à de nombreux stages en France et à l'étranger avec des judokas de renommée internationale, entre autres un stage de 3 semaines au Japon où j'ai pu fouler le tatami avec des judokas comme Tadahiro NOMURA et Shohei ONO à l'université de Tenri ou dernièrement un stage en Italie où j'ai pu me confronter avec le champion olympique Fabio BASILE.



Au niveau pédagogique, j'ai pu faire mes premières expériences très jeune notamment en secondant mon professeur de judo dans l'encadrement des cours des catégories d'âge inférieures ou dans l'accompagnement des jeunes judokas en compétition. Plus tard, j'ai également eu la chance de prendre part en tant qu'encadrant à un stage international minime sur sélection départementale, au cours duquel j'avais la charge d'un groupe d'une dizaine de jeunes judokas pendant une semaine.

Ces premières expériences pédagogiques et plus généralement toutes les expériences et les émotions que j'ai pu vivre grâce au judo, m'ont donné l'envie de reprendre le flambeau et de transmettre à mon tour toutes les connaissances et les valeurs qui m'ont été inculquées. C'est dans cet objectif que je me suis donc inscrit à la formation CQP MAM, qui constitue pour moi une première étape pour devenir professeur de judo. Pour l'instant, je souhaiterais exercer cette fonction en complément de mon métier actuel et en parallèle de ma carrière sportive en tant qu'athlète. Je ne ferme cependant pas la porte à compléter à l'avenir ma formation d'enseignant par un brevet ou diplôme d'état pour devenir professeur de judo à 100% !

2. Historique du club de l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74).

a. La création du club

Le club de l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74) prend ses origines en 1977 sous forme d'une section judo au sein de la MJC de la commune de Saint-Julien-en-Genevois. A cette époque le club n'existe pas en tant que tel et c'est en 1998, initié par Mr Derouet, que la section judo de la MJC prend son envol et qu'une association loi 1901 est créée sous le nom du Judo Club de Saint-Julien dont on retrouve les statuts en annexe 1. Puis en 2002, dans une volonté de développement du judo sur le bassin genevois, les statuts de l'association sont modifiés pour donner naissance à l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74) qui regroupera ensuite plusieurs dojos.



Judo Club de Saint-Julien

AGJ 74

Alliance Genevois Judo 74
(de 2002 à 2015)

Alliance Genevois Judo 74
(depuis 2015)



b. Les professeurs de judo

A son commencement en 1998, le Judo Club de Saint-Julien ne comptait dans ses effectifs qu'un seul professeur de judo Fred DEROUET qui dispensait des cours de judo dans le dojo historique au gymnase des Burgondes sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Dès 2002 et s'inscrivant dans la volonté de développement du judo sur le bassin genevois, 2 professeurs de judo supplémentaires sont venus renforcer les rangs du club, Monsieur Olivier JEANNET et Monsieur Philippe GRUWIER. Durant la première saison

suyant leur arrivée en 2002/2003, les trois enseignants ont exercé sur un seul et même dojo au gymnase des burgondes. C'est seulement à la saison suivante en 2003/2004, qu'un second dojo fût ouvert sur la commune d'Archamps et que l'Alliance Genevois Judo 74 pris tout son sens.

La politique de développement du club s'est poursuivie en 2004/2005 avec l'ouverture d'un troisième dojo sur la commune de Savigny, et l'arrivée d'une nouvelle professeure de judo Madame Karine DESCHAMPS, remplaçant Monsieur Olivier JEANNET, qui ne restera malheureusement qu'une saison, elle-même remplacée dès la saison 2005/2006 par Monsieur Kévin GOURGUES. Sur la saison 2005/2006, le club de l'Alliance Genevois Judo 74 a donc pu compter sur 3 professeurs, Monsieur Fred DEROUET, Monsieur Kévin Gourgues et Monsieur Philippe GRUWIER, exerçant respectivement dans le dojo des Burgondes, le dojo de Savigny et le dojo d'Archamps.

La saison 2006/2007 a été marquée par la fermeture du dojo sur la commune d'Archamps faute d'un effectif suffisant et justifiant donc le maintien de l'activité. La fermeture du dojo a entraîné le départ de l'entraîneur en charge de la section Monsieur Philippe GRUWIER après 4 saisons consécutives au sein du club. Mais au-delà de ces événements négatifs, la saison 2006/2007 a aussi et surtout été marquée par le financement du Brevet d'Etat (BE) de Monsieur Kévin GOURGUES qui s'est installé durablement dans le projet sportif du club. Le financement d'un diplôme quel qu'il soit n'est pas anodin pour un club de judo et témoigne de sa stabilité et de son équilibre à cette date.

Les deux entraîneurs, Kévin et Fred, ont pu évoluer ensuite en binôme durant 3 saisons consécutives, de 2006 à 2009, chargé chacun d'exercer respectivement sur un dojo, entre Saint-Julien-en-Genevois et Savigny. C'est d'ailleurs au cours de la saison 2007/2008 que le dojo sur la commune de Saint-Julien a été transféré du gymnase des Burgondes au complexe culturel de l'Arande, actuel et unique lieu de pratique des licenciés.

L'entraîneur historique et fondateur du club Fred DEROUET a quitté la structure à la fin de la saison 2008/2009 pour des raisons professionnelles menant de front un second projet. Suite à ce départ, Kévin GOURGUES a donc exercé seul pendant 2 saisons avant qu'Habib ALOUACHE actuel entraîneur du club ne vienne renforcer l'effectif en 2011. Kévin et Habib ont ensuite exercé en binôme pendant 3 saisons, respectivement sur le dojo de l'Arande et le dojo de Savigny, avant que Kévin ne quitte lui-aussi le club

pour mener un autre projet professionnel à la fin de la saison 2013/2014. Le départ de Kévin a également signé la fermeture du dojo sur la commune de Savigny à cause d'un manque d'effectif tout comme pour le dojo d'Archamps en 2006.

Depuis la saison 2014/2015, Habib est donc le seul entraîneur du club à mi-temps les premières saisons avec le club de l'Union Dojo Judo 74 (UDJ 74) dans lequel il exerçait aussi en parallèle. Depuis 2016, Habib s'est consacré à temps plein à l'Alliance Genevois Judo 74 et le club est au cœur de ses préoccupations. C'est d'ailleurs à Habib que le club doit son logo actuel et ses couleurs vertes, remarquées sur le bord des tatamis au niveau régional mais aussi au niveau national voire international !



Fred DEROUET



Kévin GOURGUES



Habib ALOUACHE

Les 3 entraîneurs majeurs du club de l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74)

c. Les présidents du club

Depuis la création du Judo Club de Saint-Julien en 1998 sous la forme d'une association loi 1901, le club a connu 9 présidents différents et autant de bureau du Comité, chacun des présidents restant donc en place en moyenne 3 années consécutives avant de céder sa place. On remarque donc un certain turn-over à la présidence du club principalement dû au fait que les membres du comité sont bien généralement des parents de judokas inscrits au club de longue date et qu'au départ des enfants, les parents se retirent eux-aussi de leur fonction.

Bien que la création du Judo Club de Saint-Julien ait été initiée par le professeur de judo Fred DEROUET, le premier président fondateur de l'association loi 1901 ayant pris part à l'assemblée constitutive en 1998 était Jean-François BIRRAUX, qui est resté à

la présidence du club 3 années consécutives avant de céder sa place à Éric BRACHET en 2001.

C'est ensuite en 2002 sous la présidence de Monsieur BRACHET que le club a rencontré un changement majeur et une modification des statuts en préfecture pour donner naissance à l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74). Éric céda ensuite sa place de président après 3 années de bons et loyaux services rendus au club à Alain GALVEZ qui ne restera malheureusement qu'une saison avant de lui-même céder sa place en 2005 à Linda DUBOIS.

En 2007, l'Alliance Genevois Judo 74 a eu la chance d'élire à sa présidence Philippe MORIN qui a été pour le club le président cumulant le plus de mandat, 6 au total de 2007 à 2013. En 2013, il a cédé sa place à Claire EVANGELISTI qui elle-même céda ensuite sa place à Malik AGODY en 2017 pour une seule saison prenant la présidence par défaut et générosité de sa part faute de candidat volontaire pour assumer le rôle de président. La présidence a rapidement été reprise et assumée par Stéphane PRAS accompagné et soutenu par Malik en qualité de Vice-Président durant 2 saisons.

Puis c'est au début de la saison 2019/2020 que Sabine RICHARD a repris la responsabilité et les fonctions de présidente assumant encore aujourd'hui pleinement son rôle au sein du club. Malheureusement pour elle, elle a rapidement été confrontée à l'épidémie mondiale de la Covid-19, impactant fortement la vie du club mais n'a pas baissé les bras, soutenue par l'ensemble de son comité et tient toujours les rennes à la sortie de cette crise cette saison.

3. Présentation du club de l'Alliance Genevois Judo 74 (AGJ 74).

a. La situation géographique du club

Le club de l'Alliance Genevois Judo 74 se trouve sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois située au nord du département de la Haute-Savoie, en Région Auvergne Rhône-Alpes. La commune de Saint-Julien, sous-préfecture de la Haute-Savoie compte 16'000 habitants, ce qui confère au club une situation géographique confortable.

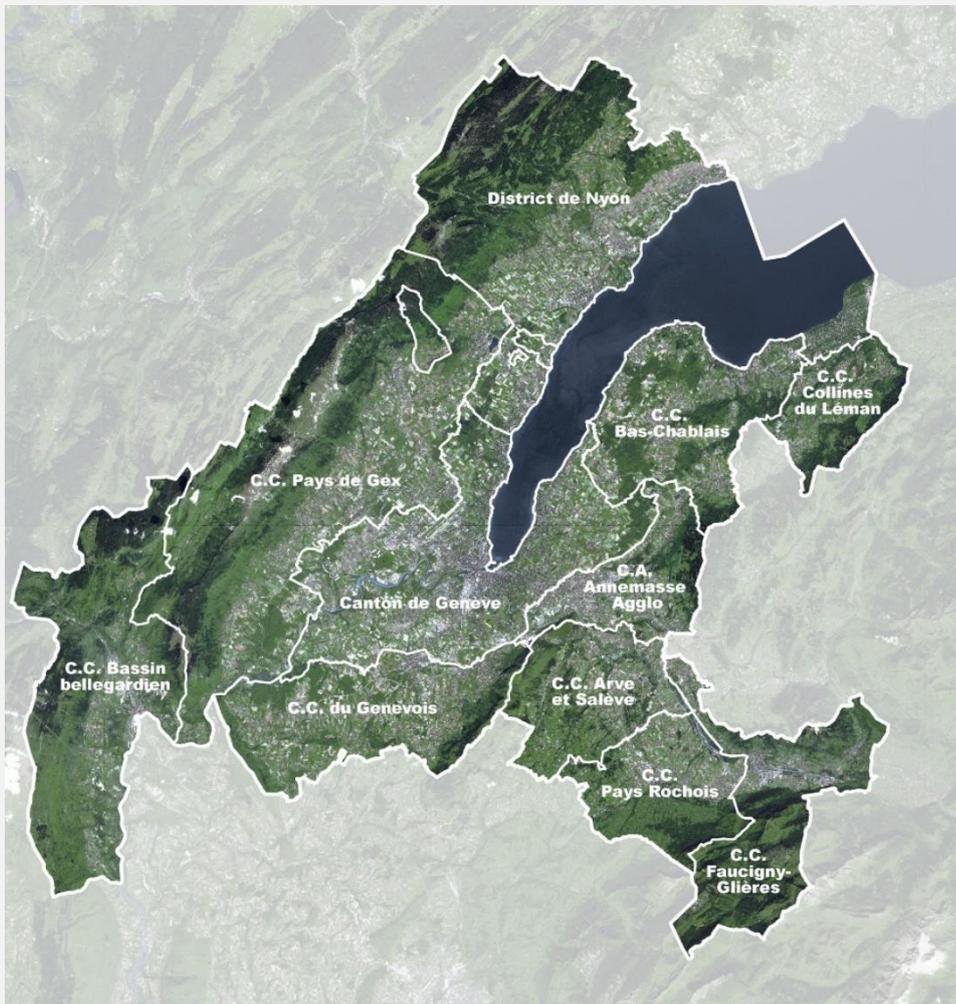
Saint-Julien est aussi la ville centre de la Communauté de Communes du Genevois qui rassemble 17 communes et pas moins de 48'000 habitants, ce qui expliquait la volonté de Fred DEROUET en 2002 de développer le judo sur le Genevois français. Encore aujourd'hui la Communauté de Communes ne peut compter que sur 2 dojos, le dojo de l'AGJ 74 à Saint-Julien même et un dojo sur la commune de Collonges-sous-Salève indépendant du club. Cette situation confère donc un joli potentiel de développement pour le club qui plus est soutenu par les politiques. Le club imagine notamment se développer avec le projet d'ouvrir un dojo sur la commune de Valleiry seconde commune de la communauté en termes de démographie, ou l'annexion du dojo de Collonges pour créer une synergie et redonner un sens à l'Alliance Genevois Judo 74.



Pour finir, il faut également garder à l'esprit que la commune de Saint-Julien est une commune frontalière et fait partie de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève. Saint-Julien est donc une commune très attractive d'un point de vue démographique et se trouve au cœur d'un pôle économique très dynamique. Encore un avantage certain pour le club qui peut donc compter sur le dynamisme d'une agglomération de plus d'un million d'habitants, et qui se veut donc ambitieux quant à son développement.

Grand Genève

AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE



Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

b. Le bureau et le comité du club.

Le club de l'Alliance Genevois Judo 74 peut compter depuis 2019 sur un comité dynamique et volontaire avec à sa présidence Sabine RICHARD. Également employée à la commune de Saint-Julien-en-Genevois, Sabine est de manière générale très active dans la vie associative de la commune et plus particulièrement dans la vie associative du club. Son poste à la commune assure donc un contact étroit entre le club et les politiques et permet aussi au club de profiter de son carnet de contact. Soutenue par un comité et un bureau tout autant investi, Sabine peut notamment compter sur son équipe dirigeante constituée de Cynthia PAUMENIL et Solène JERNIDIER respectivement trésorière et vice-trésorière, sur Aïcha AHANSAL et Emmanuelle MALIDIN secrétaire et vice-secrétaire et sur Malik AGODY responsable de l'informatique et Webmaster.

Le bureau est ensuite complété par un comité de 13 bénévoles actifs et investis dans la vie du club. Chacun des 13 bénévoles occupe une fonction clairement définie et identifiée par le comité, essentielle et indispensable au fonctionnement du club. On retrouve notamment pour la partie sportive :

- Habib ALOUACHE, directeur technique et professeur de judo ;
- Robin PRAS, professeur de judo en formation.

Pour la partie relations publiques et relations avec les partenaires, ainsi que la partie boutique et équipements club, le club peut compter sur les 3 personnes suivantes :

- Vincent MOINE, responsable des relations sponsoring et partenaires ;
- Stéphane PRAS, responsable des relations publiques ;
- Sophie BEL, responsable de la boutique et des équipements club.

Enfin, dans le fonctionnement plus général du club, comme par exemple pour organiser des événements et/ou participer à l'encadrement et l'accompagnement des judokas au quotidien et en compétition, le club peut aussi compter sur les personnes suivantes, toutes aussi importantes les unes que les autres :

- Karine BRUNIER, responsable de l'évènementiel ;
- Cyril PARISOT, responsable logistique ;
- Cathy GARREAU, membre du comité ;
- Estelle AGATI, membre du comité ;
- Vincent BOURDIN, membre du comité ;
- Marie BOURDIN, membre du comité ;
- Patsy PONCET, membre du comité ;
- Stéphane DUBEY, membre du comité.

Organigramme de l'Alliance Genevois Judo 74

Equipe dirigeante

Présidente
Mme Sabine RICHARD



Trésorière
Mme Cynthia PAUMENIL



Secrétaire
Mme Aïcha AHANSAL



Vice-trésorière
Mme Solène JERNIDIER



Webmaster
Mr Malik AGOODY



Vice-secrétaire
Mme Emmanuelle MALJON



Pôle sportif

Directeur technique et professeur de Judo
Mr Habib ALOUACHE



Professeur en formation
Mr Robin PRAS



Pôle relations et équipements

Sponsoring et partenaires
Mr Vincent MOINE



Relations publiques
Mr Stéphane PRAS



Boutique et équipements
Mme Sophie BEL



Membres du comité



Karine BRUNIER



Cyril PARISOT



Cathy GARREAU



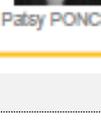
Estelle AGATI



Marie BOURDIN



Vincent BOURDIN



Patsy PONCET



Stéphane DUBEY

Le comité et les membres du bureau se réunissent donc régulièrement et de manière conviviale afin de faire le point sur les différents projets en cours, qu'il s'agisse d'un projet sportif ou autre comme dernièrement l'organisation des 20 ans du club. En général, ce sont donc tous les 2 mois que se retrouvent autour d'une table les personnes présentées ci-dessus.

Au-delà de ces 19 personnes régulièrement actives, il est important de souligner que le club peut aussi compter sur une quarantaine de bénévoles volontaires pour aider lorsqu'un événement est organisé et qu'il nécessite des renforts. Personne n'est sans savoir que le bénévolat est indispensable dans le milieu associatif et conditionne le bon fonctionnement et la survie d'une association. Important donc de le souligner.

c. Le professeur de judo.

Un club de judo et plus largement un club de sport peut exister avant tout grâce à un professeur ou entraîneur, qui constitue selon moi LA personne essentielle et indispensable à son fonctionnement. S'appuyant sur un bureau et un comité, selon moi le professeur de judo est la locomotive du club et est à l'origine du dynamisme d'un club. L'Alliance Genevois Judo 74 a la chance de pouvoir compter depuis 2014 sur Habib ALOUACHE salarié à temps plein du club et unique professeur de judo.

Habib est originaire de la région Provence Alpes Côtes d'Azur, né à Nice le 26 novembre 1973. Il a débuté le judo en 1978 à l'âge de 5 ans au Judo Club du Port qui deviendra plus tard le club de Nice Judo aux côtés de Michel CARRIERE. 10 ans après ses débuts, Habib obtient sa ceinture noire 1^{er} Dan à l'âge de 15ans avant d'arrêter le judo à ses 17 ans.

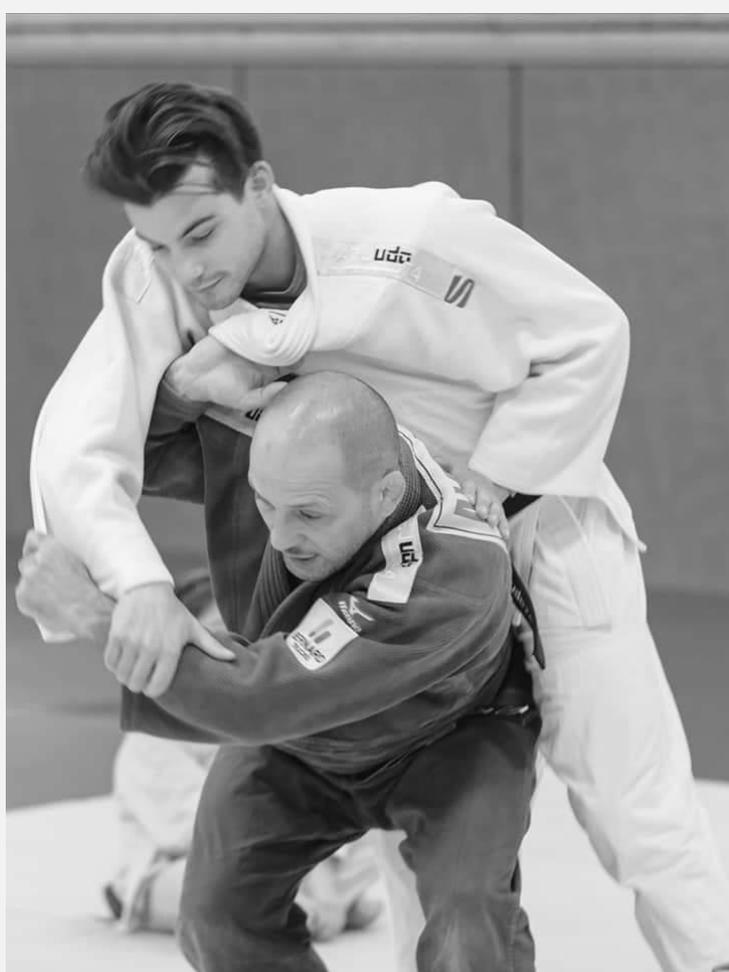
Il partira ensuite à l'armée de ses 20 ans à ses 22 ans où il a été missionné en Côte d'Ivoire et où il a pu faire ses premières expériences de professeur de judo en dispensant bénévolement des cours de judo dans les écoles ivoiriennes.

Dès son retour de Côte d'Ivoire en 1995, Habib a repris le judo et la compétition, licencié au Judo Club de Monaco aux côtés de Marcel PIETRI. Pendant 20 ans, Habib a participé à de nombreuses compétitions de renommée comme par exemple les Jeux

Européens des Petites Nations sous les couleurs monégasques, ou même les Championnats de France 1^{ère} division sénior à l'âge de 41 ans avant de mettre un terme à sa carrière d'athlète.

C'est en 2008, qu'Habib devient professeur de judo en passant son BE et commence à enseigner au club de l'Union Dojo Judo 74 (UDJ 74). Il enseignera sur 2 dojos différents au sein de l'UDJ 74, le dojo de Viuz-en-Sallaz et le dojo de Bons-en-Chablais, jusqu'en 2011.

En 2011, Habib intègre le club de l'AGJ74 comme second professeur aux côtés de Kévin GOURGUES tout en continuant d'exercer sur le dojo de Bons-en-Chablais pour l'UDJ 74. C'est ensuite au départ de Kévin en 2014 qu'Habib reprend la direction sportive du club et devient salarié à temps plein. Il a donc quitté le club de l'UDJ 74 pour se consacrer à 100% au club de l'Alliance Genevois Judo 74. En 2019, suite à une opportunité, il a intégré aussi le club du Dojo Pays Rochois pour y dispenser des cours une fois par semaine, pour compléter les cours qu'il dispense 4 fois par semaine au club.



d. Le dojo.

L'ensemble des cours dispensait par Habib au club de l'Alliance Genevois Judo 74 se déroule dans le dojo de l'Arande, qui au-delà de notre est un centre culturel communal situé 24 Grande Rue à Saint-Julien-en-Genevois même.

Le dojo se trouve donc au troisième étage du bâtiment et dispose d'une très belle surface de tapis de 23 mètres de longueur par 11m de largeur soit environ 250m² pour accueillir toutes les générations de judokas.

Le club dispose également à l'intérieur même du dojo de deux locaux de rangements fermés à clefs permettant de stocker du matériel. Les judokas ont également à disposition au sein du complexe des vestiaires et sanitaires masculins et des vestiaires et sanitaires féminins attenants au dojo. Plutôt à destination du comité, le club bénéficie aussi d'un bureau et de placard de rangements sécurisés dans l'enceinte du bâtiment. Enfin, les judokas du club peuvent jouir du matériel à disposition et stocké dans les locaux, que ce soit du matériel pour l'éveil des babies judo, ou du matériel pour permettre aux adultes compétiteurs de faire des circuits training et du renforcement musculaire.



Le club peut également jouir des installations sportives communales notamment comme le stade de la Paguette, qui est un terrain de rugby avec une piste d'athlétisme situé à quelques minutes seulement du dojo. Le club profite de cette installation notamment pour les préparations physiques dispensées aux compétiteurs et à la classe sportive au cours de la saison mais aussi particulièrement l'été pour des séances extérieures destinées à tous pour garder le lien durant la trêve estivale et permettre à un chacun de garder un minimum d'activité physique. Sur le site de la Paguette, le club dispose justement dans local de stockage fermé et peut aussi profiter d'un espace couvert et fermé pour réaliser des circuits training, privilégiés pendant la période hivernale selon les conditions météorologiques.

Comme on a pu le voir précédemment, le club dispose donc de tous les équipements nécessaires pour permettre à Habib et aux adhérents d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions. Malheureusement le dojo étant communal, il est partagé avec de nombreuses autres activités comme l'Aikido ou la Capoeira, mobilisant donc de nombreux créneaux et limitant donc le club dans le développement de ses activités. Le projet d'un nouveau dojo de 500m2 situé dans un complexe sportif équipé de salle de musculation et de balnéo à destination des athlètes est en discussion au niveau communal mais en attendant l'aboutissement de ce projet le club doit se contenter des équipements présentés et s'organiser en conséquence.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
08h						
09h	Bébé gym (18m - 3 ans) MDH - MJC CENTRE S	EPS PDM COLLEGE PRESENTATION DE MARIE	Entraînements judo ALLIANCE GENEVOIS JUDO 74	Bébé gym (18m - 3 ans) MDH - MJC CENTRE S		
10h	Instruction gendarmerie GENDARMERIE PSIG	Mekong 1 - Ateliers Equilibres		Bébé gym (18m - 3 ans) MDH - MJC CENTRE S	EPS PDM COLLEGE PRESENTATION DE MARIE	
11h						
12h						
13h						
14h	EPS collège PDM COLLEGE PRESENTATION DE MARIE		Entraînements judo ALLIANCE GENEVOIS JUDO 74		Entraînements judo ALLIANCE GENEVOIS JUDO 74	Capoeira (5-7 ans) MDH MJC CENTRE S
15h	Classe sportive judo ALLIANCE GENEVOIS JUDO 74	Eveil gymnique (3 ans) MDH - MJC CENTRE S				Capoeira (+10 ans) MDH MJC CENTRE S
16h		Gymnastique (4-5 ans) MDH - MJC CENTRE S				
17h	Entraînements judo ALLIANCE GENEVOIS JUDO 74	Acro gym (6-7 ans) MDH - MJC CENTRE S				
18h				Mekong 2 APSAHA		
19h		Mekong 2 - Penkat Silat				
20h	Aikido AIKIDO CLUB DE SAINT- JULIEN-EN-GENEVOIS			Aikido AIKIDO CLUB DE SAINT- JULIEN-EN- GENEVOIS		
21h						

e. Les cours de judo.

Les cours de judo dispensaient par Habib au sein du club sont, comme on a pu le voir selon la disponibilité du dojo, concentrés sur 3 jours d'activités, les lundi et vendredi soir, et le mercredi toute la journée. Les cours de judo sont organisés par catégorie d'âge et comme dans la plupart des clubs, les catégories identifiées sont les suivantes :

- Eveils (4-5 ans) ;
- Mini-poussins (6-7 ans) ;
- Poussins (8-9 ans) ;
- Benjamins (10-11 ans) ;
- Minimes (12-13 ans) ;
- Cadets (14-16 ans) ;
- Juniors (17-20ans) ;
- Séniors et Vétérans (21 ans et +).

Chacune des catégories présentées ci-dessus est indépendante à l'exception des trois dernières catégories d'âge qui sont confondues et regroupées en un seul cours intitulé Ados/Adultes.

LUNDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
CLASSE SPORTIVE		COURS CLUB		CLASSE SPORTIVE		COURS CLUB	
COLLEGE	15H00 - 17H00 SUR SELECTION		10H00 - 10H45 EVEILS 1 2017	COLLEGE	8H00 - 10H00 SUR SELECTION		17H30 - 19H00 POUSSINS 2012 & 2013 BENJAMINS 2010 & 2011
COURS CLUB			11H00 - 12H00 EVEILS 2 2016	 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS			19H00 - 21H00 MINIMES 2008 & 2009 ADOS / ADULTES 2007 & PLUS
	17H15 - 18H30 MINI-POUSSINS 2014 & 2015		13H45 - 15H00 MINI-POUSSINS 2014 & 2015				MINIMES 2008 & 2009
	18H00 - 19H30 COURS TECHNIQUE & PREPARATION AUX GRADES		15H00 - 16H30 POUSSINS 2012 & 2013				CADETS 2005, 2006 & 2007
SAISON 2021/22			16H30 - 17H30 GROUP'ESPOIR SUR SELECTION				JUNIORS 2002, 2003 & 2004
			17H30 - 19H00 BENJAMINS 2010 & 2011 MINIMES 2008 & 2009		SENIORS 2001 & PLUS		
			19H00 - 21H00 ADOS / ADULTES 2007 & PLUS				
		    		ALLIANCE GENEVOIS JUDO 74 - TEL +33 611 831 273 BT L'ARANDE - 24 GRANDE RUE - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS			

Comme il est possible de voir, chacune des catégories d'âge identifiées disposent de deux créneaux par semaine et l'ensemble des judokas est donc convié à participer à deux entraînements hebdomadaires à l'exception des Eveils.

La catégorie Eveils est en effet la seule à être séparée en deux groupes selon leur âge, les Eveils 1^{ère} année et les Eveils 2^{ème} année. Cette dissociation est due au nombre important d'élèves dans cette catégorie mais aussi à une volonté délibérée de la part d'Habib car les enfants évoluent très vite à cet âge-là.

Autrement, on peut voir certains regroupements de catégorie qui varie d'un entraînement à l'autre, le mercredi les benjamins sont regroupés avec les minimes, et le vendredi ce sont les poussins qui sont regroupés avec les benjamins et les minimes intègrent donc le groupe Ados/Adultes. Ces regroupements sont très enrichissants et permettent aux catégories d'âge inférieurs de profiter de l'expérience des plus vieux et de se préparer à ce qui les attend dans un futur proche.

Pour finir, on distingue des créneaux particuliers, deux créneaux intitulés « Classe Sportive » le lundi après-midi et le jeudi matin, un créneau « Groupe Espoir » le mercredi après-midi, et un créneau libre le lundi soir.

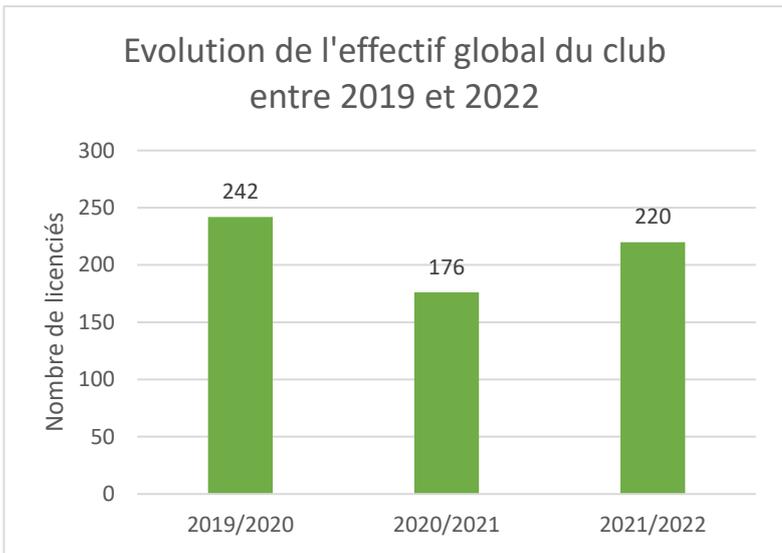
Le créneau libre le lundi soir est destiné à tous les judokas du club mais plus particulièrement aux judokas à partir de Cadets qui souhaitent profiter de la disponibilité d'Habib et moi-même pour travailler technique de manière individualisée. Ce créneau est également très utile pour préparer un passage de grade quel qu'il soit ou préparer des échéances en compétition avec des séances de préparation physique généralisée (PPG) et des circuits training.

Les créneaux « Classe Sportive » sont réservés aux judokas faisant partie de la classe sportive en partenariat avec le Collège Privé de la Présentation de Marie à Saint-Julien-en-Genevois. Cette classe sportive est semblable à une classe départementale mais à l'échelle du club, et permet aux judokas les plus motivés de bénéficier d'horaires aménagés pour s'entraîner arduement. Les judokas faisant partie de cette classe sportive sont bien évidemment aussi présents sur les cours de judo communs.

Le créneau « Groupe Espoir » est réservé aux benjamins et minimes compétiteurs identifiés et sélectionnés par Habib qui peuvent donc jouer en petit comité du dojo et de la disponibilité de leur enseignant. Ce créneau est précieux, et comme pour les Ados/Adultes le lundi soir, il permet aux benjamins/minimes de pouvoir travailler la technique de manière individualisée selon leur besoin et de se préparer pour leurs échéances en compétition. Les judokas qui participent à cet entraînement poursuivent ensuite sur l'entraînement commun le créneau suivant.

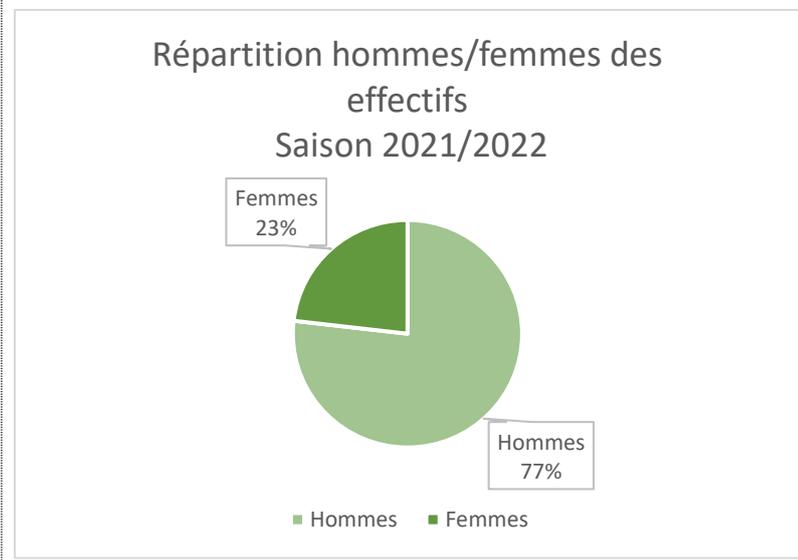
f. Les effectifs.

Le club compte aujourd’hui un effectif global de 220 judokas répartis sur les 9 catégories d’âge distinctes identifiées précédemment. A son plus haut niveau en 2019/2020, l’effectif du club comptait 242 judokas. Malheureusement pour nous et pour l’ensemble des clubs de judo, la crise sanitaire due à la Covid-19 a mis à frein à



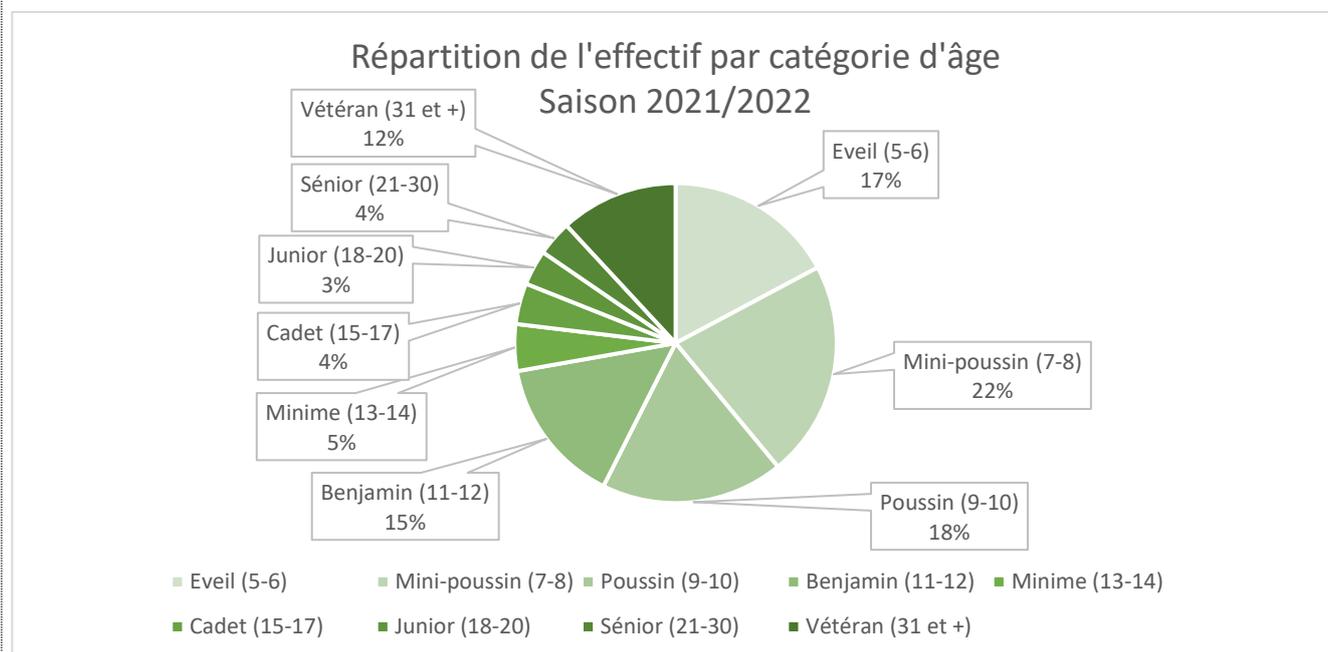
notre développement, faisant même chuter les effectifs à 176 judokas en 2020/2021. Grâce au maintien d’une activité en extérieur proposé par Habib durant la période d’interdiction de la pratique du sport en intérieur, le club a su garder le lien avec ces judokas et a dès la sortie de la crise retrouvé un nombre de licenciés du même ordre de grandeur d’avant crise. Le nombre de licenciés sur la saison en cours est aussi dû à des réductions attribuées par le comité aux judokas pénalisés par la non-pratique du judo sur la saison précédente.

Bien que le judo soit un sport mixte aussi bien destiné aux hommes qu’aux femmes, le judo reste un sport de combat et cela se ressent dans la répartition hommes/femmes des effectifs. Comme on peut le voir sur le graphique suivant, il y a beaucoup plus d’hommes que de femmes dans les effectifs du club, avec quasiment une

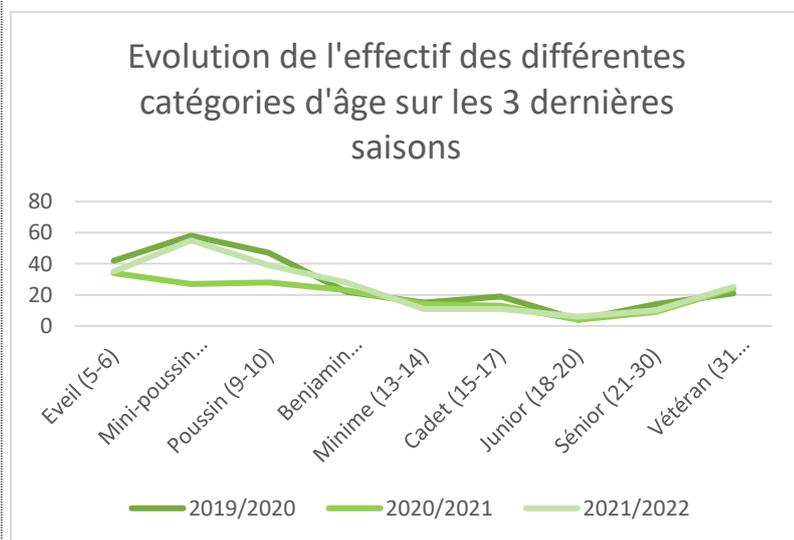


répartition de seulement ¼ de femmes et ¾ d’hommes. Cette répartition suit la tendance au niveau nationale donc il n’y a rien d’inquiétant au niveau du club, mais une réflexion devrait être menée pour attirer plus de public féminin sur les tatamis, alors qu’on est déjà pourtant aidé par les résultats de l’équipe nationale féminine sur les derniers JO !

Comme on peut le voir cette fois-ci sur le graphique ci-dessous, la répartition des effectifs est très hétérogène selon les catégories d'âge. On peut notamment constater que les trois premières catégories d'âge représentent à elles-seules 57% des effectifs globaux du club soit plus de la moitié et à l'inverse, les six autres catégories ne représentent que 43% des effectifs. Une fois de plus, cette tendance se confirme au niveau national est n'a donc rien d'alarmant pour le club. Ce phénomène est notamment dû à l'intérêt du judo porté par les parents pour le développement intellectuel et physique de leurs enfants mais aussi et surtout pour les valeurs portées et transmises par le judo. Comme le dit la fédération de judo dans une campagne de communication « Le judo **éduque** les **sportifs** et les **citoyens de demain** ».



Pour finir, on voit sur le graphique ci-après, l'évolution des effectifs de chaque catégorie d'âge ces trois dernières saisons, et on peut remarquer une diminution quasi constante des effectifs en grandissant.



Il est difficile pour le judo de maintenir les effectifs atteints sur les petites catégories d'âge, les enfants se tournant en grandissant vers d'autres sports ou activités. Ne resteront donc d'une catégorie à l'autre que les plus motivés et ceux portant un intérêt certain pour le judo.

g. L'adhésion et les cotisations club.

Bien que l'Alliance Genevois Judo 74 soit une association loi 1901 à but non lucratif, qui ne cherche donc pas à tirer profits de ses activités, le club a besoin de revenus pour couvrir ses frais de fonctionnement notamment comme la rémunération de l'entraîneur Habib ALOUACHE.

La première source de revenue est donc la cotisation et l'adhésion des membres au club. Comme dans la plupart des associations chaque membre devra effectivement s'acquitter d'une cotisation à son inscription pour participer aux entraînements. Les cotisations sont variables selon la catégorie d'âge comme on peut le voir sur la grille tarifaire de la saison 2021/2022 ci-dessous. Comme évoqué précédemment, le comité a mis en place cette saison et à titre exceptionnel une réduction pour les judokas pénalisés sur la saison précédente par le peu de pratique du judo lié à la crise Covid-19. On distingue aussi une réduction pour les familles ayant plusieurs judokas au sein du club.

TARIFS SAISON

2021/22






	 2017	 2016	 De 2008 à 2014	 2007 & PLUS
LICENCE FEDERALE	20 €	40 €	40 €	40 €
COTISATION CLUB	150 €	150 €	200 €	220 €
	170 €	190 €	240 €	260 €
ADHESION CLUB <small>(Pour les Nouveaux Inscrits) Doit d'Entée et Frais de Gestion</small>	20 €	20 €	20 €	20 €
MESURE COMPENSATOIRE COVID <small>(Pour les Anciens Adhérents 2020/21)</small>	-20 €	-30 €	-40 €	-40 €
REDUCTION FAMILLE <small>(Sur la Base de la Cotisation Club)</small>				
Dés la 2ème PERSONNE	-15%	-15%	-15%	-15%
Dés la 3ème PERSONNE	-25%	-25%	-25%	-25%



EVEILS JUDO
2016 & 2017



POUSSINS
2012 & 2013



MINIMES
2008 & 2009



MINI-POUSSINS
2014 & 2015



BENJAMINS
2010 & 2011



ADOS & ADULTES
2007 & PLUS








Chaque judoka devra en plus des cotisations club s'acquitter d'une licence fédérale puisque le club est affilié à la Fédération Française de Judo. Cette affiliation permet aux judokas de pouvoir notamment participer à toutes les compétitions et évènements organisés par la fédération.

L'inscription se fait désormais en ligne sur le site internet du club tout comme la prise de licence. Ce fonctionnement simplifie l'inscription pour les membres et soulage d'un autre côté le comité même si en début de saison des permanences sont assurées pour renseigner les parents et les accompagner à réaliser les démarches en ligne. Ce fonctionnement permet aussi aux futurs adhérents de s'acquitter des cotisations en payant en ligne et permet au comité de ne pas avoir à encaisser chèques ou espèces, simplifiant donc les démarches pour tout le monde.

h. Les autres sources de revenu du club.

Même si les cotisations des adhérents représentent la plus grande source de revenus, le club peut compter sur d'autres source de revenus identifiées en trois catégories principales :

- Les subventions ;
- Les sponsorings ;
- Les ventes de produits et de services.

Au niveau des subventions, le club peut compter sur des subventions de fonctionnement communales et départementales.



Au niveau des sponsorings, le club peut compter sur Vincent MOINE responsable des relations sponsoring et partenaires au sein du Comité. Vincent est donc chargé de démarcher des acteurs économiques locaux pour trouver de nouveaux sponsors ou de nouveaux partenaires. Pour cela, Vincent peut s'appuyer sur le dossier de sponsoring que vous retrouverez en annexe 2, établi initialement par Habib. Ce dossier permet de présenter brièvement le club aux potentiels sponsors et partenaires et d'établir clairement un contrat entre le club et le sponsor avec les obligations respectives de chacun. Cette saison, l'Alliance Genevois Judo peut notamment compter sur les sponsors ci-dessous.

Alliance Genevois Judo 74
Dossier de Partenariat 4 Options
« Main dans la Main !!! »

vitam^U UCPA **MIGROS FRANCE**

CA

Balex sport

Devenez partenaire de l'AGJ74 !
 Rencontrer un public de jeunes judokas passionnés et les aider à grandir par le sport.

« Entraide et Prospérité mutuelle »

« En Judo, les progrès individuels passent par l'entraide et par l'union de notre force et de celle des autres. La présence du partenaire, du groupe est nécessaire et bénéfique à la progression de chacun. »

Maitre JIGORO KANO, fondateur de JUDO.

La dernière source de revenus du club provient de la vente de produits et de services. On peut notamment identifier dans cette catégorie de revenus, la vente des équipements club avec la boutique, les stages multi-activités organisés par Habib pendant les vacances scolaires pour les mini-poussins et les poussins ou les ventes issus de la buvette sur l'organisation d'une compétition.

AGJudo 74 **erima** **Topset**

BOUTIQUE CLUB 2021 - 2022

- VESTE A CAPUCHE / ADULTE = 60€ JUNIORS = 55€
- POLOS / ADULTE = 40€ JUNIORS = 40€
- T-SHIRT / ADULTE = 40€ JUNIORS = 35€
- PANTALON / ADULTE = 30€ JUNIORS = 28€
- SAC DE SPORT AVEC LOGO = 30€
- SAC A DOS AVEC LOGO = 25€

THE STAGE AGJudo 74 JUDO MULTI'ACTIVITES
 LIEN - POLE DE L'ARCADE
 24 Grande Rue - 74100 Saint Julien en Genevois

LASER GAME

DU 29 AU 31 OCTOBRE

cinema GAUMONT PATHE!

ENTRÉES AINSI **ACCUEIL dès 8H30**
 de 12H à 20H **De 9H30 à 17H30**

vitam

PREVOIR PIQUE NIQUE & TENUE DE SPORT

i. Bilan comptable et budget prévisionnel.

Même si l'objectif d'une association loi 1901 à but non lucratif n'est pas de faire des profits sur ses activités, une association se doit tout de même d'avoir un bilan comptable neutre avec des dépenses couvertes par les recettes.

Pour s'assurer du suivi comptable du club, la trésorière effectue chaque fin de saison un bilan comptable répertoriant l'ensemble des recettes perçues au cours de la saison et l'ensemble des dépenses assumées par le club. Ce bilan comptable est ensuite présenté au Comité lors de l'Assemblée Générale au début de la saison suivante. C'est aussi au cours de l'Assemblée Générale annuelle en début de saison que la trésorière présente le budget prévisionnel pour la saison à venir.

On retrouve en annexe 3 le bilan comptable du club pour la saison 2020/2021 établi par la trésorière Cynthia PAUMENIL. On constate notamment sur ce bilan comptable un déficit d'environ 6'000€ principalement dû à la chute du nombre de licenciés à cause de la crise sanitaire liée à



la Covid-19. Les bilans comptables des saisons précédentes étaient quant à eux positifs, ce léger déficit enregistré sur la saison dernière n'a donc rien d'inquiétant et devrait être rattrapé selon les projections dès cette année.

On retrouve aussi ci-après le budget prévisionnel établi en début de saison par Cynthia pour la saison en cours 2021/2022. Ce budget prévisionnel se base sur les bilans comptables établis les saisons précédentes pour estimer à la fois les dépenses que le club va devoir assumer et les recettes qu'il est susceptible de percevoir. Le budget prévisionnel se base aussi sur les tendances en début de saison notamment les tendances en termes d'adhésion pour estimer le montant des cotisations. Bien qu'il soit le plus précis possible, le budget prévisionnel est une estimation et annonce une tendance pour la saison, il reste donc approximatif.

Budget Prévisionnel				DÉPENSES			
TOTAL DES DÉPENSES		Estimé	Réel	Estimé		Réel	
		60 000,00 €	60 000,00 €				
ACHATS	Estimé	Réel	Colonne 1	Estimé	Réel		
	12 000,00 €	12 000,00 €					
Total	12 000,00 €	12 000,00 €	Total	0,00 €	0,00 €		
CHARGES DE PERSONNEL	Estimé	Réel	Colonne 1	Estimé	Réel		
	44 000,00 €	44 000,00 €					
Total	44 000,00 €	44 000,00 €	Total	0,00 €	0,00 €		
CHARGES GESTION COURANTE	Estimé	Réel	Prix	Estimé	Réel		
	3 000,00 €	3 000,00 €					
Total	3 000,00 €	3 000,00 €	Total	0,00 €	0,00 €		
Divers	Estimé	Réel					
	1 000,00 €	1 000,00 €					
Total	1 000,00 €	1 000,00 €					

Budget Prévisionnel				RECETTES			
TOTAL DES RECETTES		Estimé	Réel	Estimé		Réel	
		60 000,00 €	60 000,00 €				
VENTES							
	Nombre estimé	Nombre réel	Type	Prix	Recettes estimées	Recettes réelles	
	1	1		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
	Total				7 000,00 €	7 000,00 €	
SUBVENTIONS							
	Nombre estimé	Nombre réel	Type	Prix	Recettes estimées	Recettes réelles	
	1	1		13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
	Total				13 000,00 €	13 000,00 €	
ADHESION							
	Nombre estimé	Nombre réel	Type	Prix	Recettes estimées	Recettes réelles	
	1	1		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
	Total				40 000,00 €	40 000,00 €	
	Nombre estimé	Nombre réel	Type	Prix	Recettes estimées	Recettes réelles	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	
					0,00 €	0,00 €	

Budget Prévisionnel				SYNTHÈSE du compte de résultat	
Total	Estimé	Réel			
Total des recettes	60 000,00 €	60 000,00 €	REEL	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 50%; background-color: #008080; color: white; padding: 5px;">60 000,00 €</div> <div style="width: 50%; background-color: #800080; color: white; padding: 5px;">60 000,00 €</div> </div>	
Total des dépenses	60 000,00 €	60 000,00 €			
Total des profits (ou pertes)	0,00 €	0,00 €	ESTIMÉ	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 50%; background-color: #008080; color: white; padding: 5px;">60 000,00 €</div> <div style="width: 50%; background-color: #800080; color: white; padding: 5px;">60 000,00 €</div> </div>	

j. La communication du club.

On distinguera dans ce chapitre deux types de communication, la communication interne permettant aux membres du club de communiquer entre eux et la communication externe permettant au club de se faire connaître du public.

Comme indiqué la communication interne permet donc aux membres du club de communiquer entre eux, mais permet surtout au professeur et au Comité de transmettre des informations sur les entraînements ou les compétitions à ses adhérents. La communication au sein d'un club est donc primordiale et doit être la plus efficace possible. Pour pouvoir communiquer en interne, le club s'appuie sur deux moyens de communication différents et employés de manière conjointe : son adresse électronique et l'application de messagerie instantanée Whatsapp.

Le club privilégie surtout l'application Whatsapp qui permet notamment de créer très aisément des groupes et d'envoyer des fichiers PDF ou des photos en pièce jointe. Un groupe par catégorie d'âge a été créé et permet de diffuser les informations relatives aux stages, compétitions et entraînements et de partager aussi les résultats de chacun.



TARIFS SAISON 2021/22

	2021	2022	De 2020 à 2024	2027 & PLUS
LICENCE FEDERALE	20 €	40 €	40 €	40 €
COTISATION CLUB	150 €	150 €	200 €	220 €
	170 €	190 €	240 €	260 €
ADHESION CLUB	20 €	20 €	20 €	20 €
MESURE COMPENSATION COVID	-40 €	-40 €	-40 €	-40 €
REDUCTION TARIFFS				
Salu à l'Année Personnelle	-25%	-25%	-25%	-25%
Salu à l'Année Personnelle	-25%	-25%	-25%	-25%

Liens

- Fédération Française de JUDO
- Ligue Rhone-Alpes JUDO
- Comité Départemental Haute-Savoie JUDO
- Alljudo - Tout sur l'actualité du JUDO
- Mairie de Saint-Julien-En-Genève
- L'Esprit du JUDO
- Fédération Suisse de JUDO
- Association Cantonale Genevoise de JUDO

Calendrier

Mars 2022

En termes de communication externe, le club dispose notamment d'un site internet où il est possible de trouver toutes les informations utiles concernant le club comme les démarches d'inscription ou les horaires et les tarifs des différents cours. On retrouve aussi sur le club tous les évènements auxquels le club prend part. Ce site internet est géré par Malik AGODY, webmaster au sein du Comité, grâce au logiciel en ligne de gestion et comptabilité des associations Peps 'Up.

Autrement, le club a aussi un compte Facebook et une page Instagram permettant notamment de communiquer les résultats des sportifs sur les différentes compétitions auxquelles ils prennent part ou des différents stages auxquels ils participent. Une chaîne Youtube aux couleurs du club existe aussi, permettant de diffuser des vidéos de démonstrations techniques.

Enfin, même si cela se fait de moins en moins le club a encore parfois recours à des articles dans les journaux locaux comme le Dauphiné, lorsqu'un résultat important a été atteint par l'un des pensionnaires du club.

le dauphiné

Judo : de bons résultats durant les vacances



Seconde du tournoi excellence de Thionville, la cadette Manon Agati continue sa progression. Photo AGJ74

Pas de trêve pour les judokas de l'Alliance Genevois judo 74, qui ont profité des vacances pour aller réviser leurs grammes sur différents tournois d'importance. Quelques jours seulement sa seconde place décrochée au tournoi label excellence seniors de Tergnier, Robin Pras (-73 kg) a remis ça à Toulouse. Après trois tours passés sans encombre, le Saint-Juliennois a été contraint de s'incliner en demi-finale. Nullement démotivé, il s'est remobilisé pour aller s'inviter sur la dernière marche du podium.

Engagée pour sa part sur le tournoi excellence cadets de Thionville réunissant des sportifs issus de sept pays différents, la jeune Manon Agati a im-

pressionné son entourage. « Bien à l'écoute et variée dans son judo lors de ses quatre premiers combats, Manon s'est hissée en finale. Elle s'incline contre une rugueuse Allemande au sol mais a fait bonne impression sur la partie debout. De bon augure pour la suite », s'est exclamé l'entraîneur du club, Habib Alouache.

Deuxième à l'issue du tournoi, c'est également la place obtenue par Tanguy Malidin au championnat régional juniors à Montélimar des moins de 66 kg. Un résultat synonyme de qualification pour les championnats de France. Manquant d'engagement, Tony Lhuillier (-81 kg) a pour sa part pris la 7^e place.

Jérôme BROUARD

4. Les projets sportifs du club

L'Alliance Genevois Judo 74 est un club très actif d'un point de vue sportif et participe tout au long de la saison à de nombreuses compétitions dans toutes les catégories d'âge. Le directeur sportif Habib ALOUACHE accompagne l'ensemble de ses athlètes en compétition peu importe l'âge et peu importe le niveau, n'hésitant pas à faire plusieurs déplacements sur un même week-end dans la mesure du possible si cela est nécessaire. Dans les compétitions, sont compris à la fois le championnat mais aussi tous les tournois de préparation proposés sur les circuits au cours de la saison, ce qui sollicite Habib quasiment tous les week-ends d'octobre à mai toutes catégories d'âge confondues.

Pour les Eveils, les mini-poussins et les poussins, les compétitions sont cantonnées majoritairement à la Haute-Savoie, parfois sur les départements ou la Suisse Voisine, et correspondent à des tournois d'animation. Au niveau stage, les jeunes judokas du club ont la chance de pouvoir participer aux stages multi-activités, présentés ci-après, qui sont organisés pendant les vacances scolaires à plusieurs reprises au cours de la saison.

Les benjamins vont principalement participer à des compétitions départementales entre les circuits et le championnat, et régionales ensuite s'ils se sélectionnent au niveau départemental. Les pensionnaires du club ont également la chance de réaliser des grands déplacements pour leur catégorie d'âge, pour participer à des compétitions comme le tournoi de Monaco ou le tournoi international de Toulon. Au niveau stage, les pensionnaires participent notamment aux stages départementaux proposés par le Comité 74 et aux stages de cohésion et de préparation organisés dans le cadre du projet ISSHO-TEAM, présenté ci-après.

Les minimes participent eux principalement à des compétitions de niveau régional dans le cadre du circuit, puis dans le cadre du championnat à des compétitions allant du niveau départemental au niveau national en cas de sélection aux différents échelons. Ils ont comme les benjamins, la chance de pouvoir participer à des tournois d'exception comme le tournoi international de Toulon. Au niveau des stages, ils participent conjointement avec les benjamins aux stages départementaux et aux stages organisés dans le cadre du projet ISSHO-TEAM.

A partir de la catégorie d'âge cadet, les judokas de l'Alliance Genevois Judo 74 participent à différents tournois de préparation principalement de niveau national comme les label A ou label Excellence cadet, junior et sénior. Selon le niveau des compétiteurs, le club est aussi parfois présent à l'international comme récemment sur l'European Cup Cadet de Zagreb. Sur les championnats le club est aussi très représenté avec la participation cette saison 2021/2022 d'un judoka au championnat de France sénior 1^{ère} division, d'un second au championnat de France Junior 1^{ère} division et d'une troisième judokate au championnat de France cadet 1^{ère} division. Pour les stages, les catégories cadet et plus sont très bien servies aussi, avec des stages hivernal et estival à l'international comme un stage de préparation hivernal en Italie à Bardonecchia.

**EUROPEAN CUP CADETS
ZAGREB 2022**

**LA SÉLECTION
FÉMININE**

12 ET 13 MARS 2022

-40KG
KASSANDRA BENEDETTI
GIOVANNA GRAMMATICO

-44KG
MORGANE ANNIS
CLARA MERMET

-48KG
MANON AGATI-ALOUACHE
ALYSSIA POULANGE

-52KG
ALICIA MARQUES
FAUSTINE WALLON

-57KG
CARLA BONITO
LEA CHAOUQUI

a. Le Groupe Espoir.

Le premier projet sportif particulier du club est le Groupe Espoir qui est un groupe à destination des compétiteurs benjamins et minimes du club. Comme on a pu le voir précédemment dans le planning des différents cours, un créneau d'une heure est réservé au Groupe Espoir le mercredi après-midi de 16h30 à 17h30. Ce créneau intervient juste avant l'entraînement commun de tous les benjamins/minimes du club et permet aux jeunes compétiteurs sélectionnés par Habib de bénéficier du dojo et de la disponibilité de l'entraîneur.

Après un échauffement en autonomie des judokas pour les impliquer et les habituer en vue des futures compétitions, ils travaillent ensuite technique que ce soit tachi-waza, ne-waza ou le kumikata de manière personnalisée. Le Groupe Espoir compte seulement une dizaine de judokas permettant ainsi à Habib d'être disponible pour chacun d'entre eux. Après cette heure de cours « particulier » à dominante technique, les judokas poursuivent naturellement sur l'entraînement commun avec l'ensemble du groupe benjamins/minimes.

La sélection des judokas n'est pas faite sur la base des résultats obtenus mais sur la motivation et le sérieux de chacun d'entre eux. Ils sont identifiés au sein du club par un petit écusson noir « Groupe Espoir » cousu sur le haut de la manche gauche du judogi. L'intégration au sein du Groupe Espoir n'a aucune répercussion financière pour les familles des judokas, qui est un « service » offert par le club pour permettre aux compétiteurs de progresser et d'atteindre leurs objectifs.



GROUP'ESPOIR
AGJ74

b. La classe sportive.

Le second projet particulier du club est la Classe Sportive similaire à la Classe Départementale de Judo 74 (CDJ 74) organisée par Marc TULLIO au niveau départemental.

Habib et le club de l'Alliance Genevois Judo 74 ont signé une convention avec la Présentation de Marie, groupe scolaire majeur sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Cette convention permet aux judokas qui font partie de la Classe Sportive de bénéficier d'horaires aménagés pour se rendre à l'entraînement. Cette Class'Sport est constituée d'une dizaine de judokas de benjamin 2 à cadet 1, correspondant au collège, qui se destinent à faire de la compétition et chacun des judokas signe lui-aussi une convention avec le club et le Collège, l'obligeant à respecter ses engagements scolaires et sportifs.

Les judokas ont donc entraînement sur des horaires aménagés deux fois par semaine, le lundi après-midi de 15h00 à 17h00 et le jeudi matin de 8h00 à 10h00, en plus des entraînements communs. Sur une semaine complète, les judokas de la Class'Sport bénéficient donc de 4 entraînements pour un total de 8 heures de pratiques hebdomadaires. L'entraînement du lundi après-midi se déroule au dojo de l'Arande où les judokas travaillent à la fois leurs qualités physiques sous forme de circuit training et à la fois leurs compétences techniques. Le jeudi matin, les entraînements ont lieu sur le site de la Paguette, où les judokas travaillent leurs qualités athlétiques et physiques sous forme de programme de course sur la piste d'athlétisme.

Alliance Genevois Judo⁷⁴
CLASS'SPORT

c. Le Groupe ISSHO-TEAM.

Le troisième projet particulier du club est le Groupe ISSHO-TEAM. Ce groupe initié par Habib rassemble 4 clubs majeurs de Haute-Savoie dans un projet sportif commun à destination des compétiteurs benjamins et minimes des différents clubs.

L'objectif de ce groupe est de rassembler les compétiteurs benjamins/minimes des 4 clubs au sein du groupe ISSHO-TEAM, qui signifie en japonais « Ensemble », pour leur permettre de progresser et d'atteindre leurs objectifs en compétition. Comme le disait Jigoro Kano, Maître Fondateur du Judo, les progrès de chacun se font grâce à nos partenaires, et c'est donc dans cet état d'esprit-là que le groupe est né. Cependant chacun des judokas faisant partie du Groupe ISSHO-TEAM reste licencié dans leurs clubs respectifs le Dojo du Pays Rochois, le Judo Club de Bonneville, le Judo Club d'Albens et l'Alliance Genevois Judo 74, malgré une identité commune.

Les entraîneurs des 4 clubs proposent donc aux judokas qui font partis du groupe ISSHO-TEAM différents événements au cours de la saison qui se distinguent en 3 catégories :

- Les regroupements, un samedi tous les deux mois environ, pour des entraînements communs de 7h00 à 17h00 au dojo départemental ;
- Les tournois « labelisés » hors du département ou de la région pour se confronter à d'autres adversaires comme le tournoi Adidas benjamin à Lons-le-Saulnier ;
- Les stages de préparation et de cohésion, comprenant des entraînements de judo et des activités annexes comme du ski de fond ou des raquettes.



d. Les stages multi-activités.

Les trois premiers projets sportifs du club sont à destination des benjamins/minimes, classe d'âge charnière dans la construction d'un judoka où les enfants commencent à porter un intérêt certain pour le judo et à développer des objectifs en compétition. Cependant le club ne délaisse pas pour autant les autres catégories d'âge et le quatrième projet majeur de l'Alliance Genevois Judo 74 est à destination des plus jeunes, pour les catégories d'âge Eveils, mini-poussins et poussins.

Pendant les vacances scolaires, Habib organise donc pour ces catégories d'âge-là des stages multi-activités de 3 jours pendant lesquels les petits judokas du club pratique le judo le matin de 9h00 à 12h00 et participe l'après-midi à des activités ludiques diverses de 14h00 à 17h00. Les activités ludiques proposées sont par exemple une sortie au cinéma, un laser Game, une sortie accrobranche selon les conditions météorologiques, un bowling ou une sortie en centre nautique à Vitam Parc. Ces stages sont en général organisés 3 fois dans la saison pendant les vacances de la Toussaint, pendant les vacances d'hiver et pendant les vacances de Pâques. Exceptionnellement pour compenser une saison courte à cause de la Covid-19, des stages multi-activités avaient aussi été proposés au début des vacances d'été la saison dernière.

Ces stages permettent donc aux jeunes judokas de progresser au judo mais aussi de partager des moments riches avec leurs camarades pour favoriser leur épaouinissement personnel. Le club forme donc à travers ces stages, les judokas de demain mais aussi et surtout les citoyens de demain !



e. Les stages Ados/Adultes.

Le groupe Ados/Adultes, comprenant les catégories d'âge cadet, junior, sénior et vétérans, bénéficie lui-aussi au même titre que l'ensemble des judokas du club d'un projet sportif sous forme de stages.

Habib organise pour les compétiteurs de ces catégories d'âge des stages de perfectionnement à deux ou trois reprises dans la saison. Un premier stage est organisé à Bardonecchia en Italie, du 26 au 29 Décembre, où les judokas du club peuvent bénéficier des conseils techniques de grands champions comme Avtandil TCHRIKISHVILI ou Varlam LIPARTELIANI, et se confronter avec des judokas internationaux comme Fabio BASILE ou Luca OTMANE. Un second stage est organisé sur la période estivale, jusqu'à présent les judokas du club se rendaient en Espagne pour le stage international de Cambrils dirigé par Go TSUNODA, Winston GORDON et Darcel YANDZI. Cette saison, le stage estival devrait être organisé en Croatie pour rencontrer de nouveaux techniciens et de nouvelles confrontations. Un troisième stage est organisé pendant les vacances scolaires de Pâques où les judokas vont en région PACA pour se rendre tous les soirs de la semaine dans un dojo différent et pratiquer avec les judokas de la région. Dans la journée, les judokas travaillent leurs compétences physiques sous forme de footing ou de circuits training.

Ces stages permettent aux judokas du club de progresser sur le plan sportif mais, comme les plus jeunes avec les stages multi-activités, de vivre aussi des moments riches en émotions pratiquant dans un cadre exceptionnel (bord de mer, station de ski, etc...).



f. Bilan sportif du club depuis 2014.

Grâce à son dynamisme et l'ensemble des projets sportifs proposés par le club et par son professeur de judo, l'Alliance Genevois Judo 74 présente de très bons résultats. Ces résultats ont pour le club de nombreuses vertus et sont moteurs de son développement. Ils permettent notamment d'avancer des arguments de poids auprès des partenaires et des collectivités pour obtenir leurs soutiens, mais aussi de motiver les jeunes générations ayant comme modèle la réussite des plus grands.

Dans les résultats majeurs du club, on notera pour commencer la montée en 1^{ère} division de l'équipe sénior masculine 3 années consécutives remportant le championnat régional sénior 1^{ère} division en 2018 et en 2019 et remportant une médaille de bronze en 2020. L'AGJ74 était le premier club haut-savoyard a présenté une équipe sur le championnat de France 1^{ère} division, exploit notable pour le département et le club.



On peut noter aussi dans les résultats majeurs du club, la montée au championnat de France 1^{ère} division individuel sénior de plusieurs judokas, Dylan BASTIAN, Charly WABLE et dernièrement Robin PRAS. Ces judokas ont donc porté au plus haut niveau du judo français les couleurs du club. Ils ont aussi chacun des trois participés au championnat de France Universitaire et pour deux d'entre eux, Dylan et Charly, sont montés sur le podium se sélectionnant ainsi pour les championnats d'Europe Universitaires. Charly a lui poursuivi sa carrière d'athlète en quittant l'AGJ74 et en intégrant un grand club parisien Sucy Judo et s'est classé depuis 7^{ème} au championnat de France 1^{ère} division sénior. Ces judokas représentent donc pour les plus jeunes un modèle et sont des éléments moteurs pour le club.

Autrement, on peut aussi noter dans les résultats majeurs du club, le titre de championne de France cadette de Karrie N’GOSO en 2019. Ce titre a été pour elle un tremplin dans sa carrière lui conférant notamment des sélections en équipe de France cadette. Elle a ensuite réalisé une troisième place à l’European Cup Cadet de République Tchèque, une cinquième place à l’European Cup de Pologne et une 7^{ème} place au championnat d’Europe cadet en Croatie. Karrie a depuis poursuivi sa carrière d’athlète de haut niveau dans un grand club parisien au Sainte-Geneviève Sports (SGS) et cumulé les podiums nationaux et internationaux en junior et en sénior.



Pour finir avec les résultats majeurs du club, on peut noter dernièrement la participation et la 7^{ème} place de Manon AGATI-ALOUACHE à l’European Cup cadet de Zagreb alors qu’elle n’est que cadette 1^{ère} année. Manon a été sélectionnée en équipe de France cadet grâce à 2^{ème} place à la ranking liste nationale due à ses nombreux podiums sur des tournois label A et label Excellence ce début de saison.



A part ces résultats majeurs qui sont moteurs pour le club, des résultats sont bien évidemment obtenus dans toutes les catégories d'âge depuis le début de la saison 2021/2022.

Les Eveils, mini-poussins et poussins ont très récemment pris part à leur première compétition et ont obtenu 14 médailles d'or, 15 médailles d'argent et 13 médailles de bronze pour un total de 42 petits judokas engagés.

En benjamin, le championnat n'a pas encore eu lieu, mais les pensionnaires de l'AGJ74 ont obtenu sur le dernier circuit départemental deux médailles d'or, une médaille d'argent, deux médailles de bronze, une 5^{ème} place et deux 7^{ème} places, soit un total de 8 judokas classés pour 11 engagés. Sur le premier circuit départemental, ils avaient obtenus 5 médailles d'or, une en argent, deux médailles de bronze et un 5^{ème} place pour 13 judokas engagés.

En minime, l'AGJ74 a obtenu 6 médailles sur 7 engagés au championnat départemental, tous sélectionnés pour le championnat interdépartemental. C'est ensuite 4 genevois qui sont montés sur le podium se sélectionnant pour le championnat régional où le club a obtenu une médaille de bronze, une 5^{ème} place et une 7^{ème} place avec donc une sélectionnée pour la coupe de France minime.

En cadet, le club a obtenu deux médailles de bronze et deux place de 5^{ème} au championnat inter-départemental sur 5 engagés, 4 judokas représenteront donc le club à la phase régionale cette fin de saison mais l'AGJ74 est déjà assuré avec Manon d'avoir un représentant au championnat de France cadet début Avril.

En junior Tanguy Malidin s'est classé 2^{ème} au championnat régional et a donc représenté les couleurs du club à l'INJ à Paris au championnat de France junior où il s'est très bien défendu en passant deux tours.

En sénior, c'est Robin PRAS qui a excellé cette saison en remportant le championnat régional sénior synonyme de qualification pour les championnats de France 1^{ère} division sénior qui se sont déroulés à Perpignan début Novembre.

En 2021/2022, l'AGJ74 a été ou sera donc représenté sur tous les championnats de France, de minime à sénior !



5. Projets et axes de développement.

a. Création d'un nouveau dojo.

Le premier projet et axe de développement du club est d'ouvrir un second dojo pour développer le judo sur le Genevois français et redonner donc un sens à l'Alliance Genevois Judo 74. Comme indiqué précédemment la Communauté de Commune du Genevois fait plus largement partie de l'Agglomération du Grand Genève, pôle économique majeur, présentant donc un potentiel de développement certain pour le club, il serait donc dommage de s'en priver.

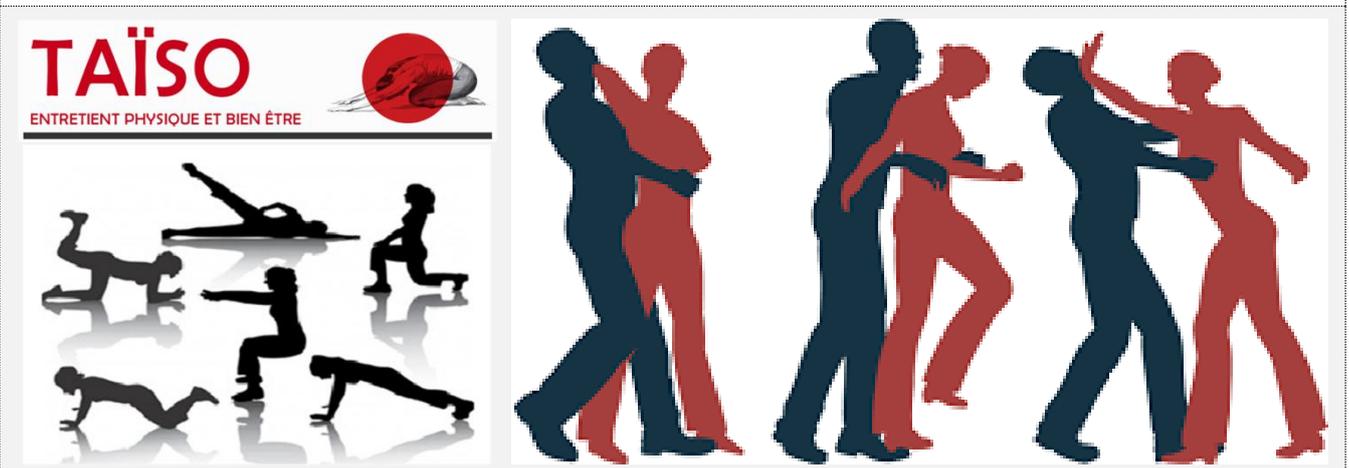
Deux pistes sont envisagées pour l'ouverture d'un second dojo, la première est l'annexion d'un dojo indépendant sur la commune voisine de Collonges-sous-Salève et la seconde est la construction d'un nouveau dojo sur la commune de Valleiry. La première piste présente l'avantage que la structure est déjà existante mais l'inconvénient qu'un enseignant est déjà en place et n'est pas enclin à céder la structure pour qu'elle intègre le club. La seconde piste, présente l'inconvénient qu'aucune structure n'est existante et que le projet devra être construit de A à Z, mais du coup l'avantage que le club sera indépendant dans l'aboutissement de ce projet. Des discussions avaient d'ailleurs été entamées par l'ancien président Stéphane PRAS avec la commune de Valleiry pour la construction d'un nouveau dojo. Ces discussions avaient été avortées notamment à cause de la crise sanitaire mais l'intérêt des deux parties pour ce projet reste intact. Maintenant que nous sommes sortis de cette crise sanitaire et que le club retrouve un équilibre à tous niveaux, il est peut-être temps de redémarrer les discussions et de mener à terme ce projet.

Le financement de mon CQP MAM s'inscrit justement dans ce projet de développement du club, à la fois de mon côté et du côté du Comité. L'AGJ74 pourra ainsi bénéficier d'un moniteur/professeur de judo formé au sein même du club et pleinement en accord avec le projet de développement du comité et le projet sportif du directeur technique Habib. De mon côté, je pourrai m'inscrire dans le projet de développement d'un nouveau dojo soutenu par un comité et un club déjà en place, et avoir l'appui d'un directeur technique compétent pour la partie sportive. Je pourrai ainsi exercer dans le club qui m'a vu grandir et à qui j'ai envie de rendre tout l'investissement qu'il m'a consacré au cours de ma carrière d'athlète et plus récemment au cours de ma carrière de professeur.

b. Développement de nouvelles pratiques.

Le second projet de développement du club est de proposer de nouvelles activités pour élargir le public intéressé et touché par le club. On a pu remarquer au sein du club et dans le judo plus largement qu'il est difficile pour quiconque de démarrer le judo adulte de part l'appréhension de la chute et la violence du sport. Pourtant au sein de la fédération des pratiques divergentes du judo existent et permettent d'attirer un public plus large, intéressé tout de même par la pratique du judo et par les valeurs qui y sont transmises.

La première pratique proposée au sein de la fédération de judo est le Taïso. On retrouve dans bon nombre de club de judo une section Taïso, malheureusement ce n'est pas le cas pour l'AGJ74 par manque de disponibilité du dojo mais aussi par manque de temps pour Habib. Le Taïso est une discipline qui vise à préparer le corps et l'esprit à la pratique du judo, associant des exercices physiques à des exercices de coordination et de souplesse, et peut être pratiqué à la fois par des judokas que par des débutants souhaitant simplement avoir une activité physique hebdomadaire. La seconde activité proposée par la fédération est le self défense qui est une pratique multidisciplinaire mêlant, maîtrise mentale, physique, technique et tactique afin de préserver son intégrité physique lorsque l'on subit une agression. Dans un contexte national où les agressions sont de plus en plus courantes, beaucoup cherche à pratiquer un sport de combat pour être en mesure de se défendre en cas d'agression et selon moi le self défense est la pratique par excellence pour répondre à ces attentes. L'idée était donc de proposer ces activités au sein du club et notamment de proposer des cours de self-défense en parallèle des cours Eveils judo pour permettre aux parents d'avoir une activité physique en même temps que leurs enfants.



6. Bilans.

a. Bilan du tuteur.

Mr PRAS Robin CN 2^{ème} DAN - Formation au CQP Moniteur Arts Martiaux.

Appréciation du Tuteur Mr ALOUACHE Habib

DEJEPS N° DE 069 14 0364.

5^{ème} DAN.

J'ai eu l'occasion de superviser le travail de Mr PRAS Robin lors de sa préparation à l'examen du CQP durant les saisons 2021/2022, au sein de notre Association. Cela aura été l'occasion pour moi de voir et d'apprécier son évolution durant cette période.

Le travail de Robin m'a permis de juger de ses qualités d'enseignements durant les Séances Club, les Stages et l'accompagnement aux différents Tournois. (Patience, qualité pédagogique et écoute).

Il a su s'adapter rapidement et se familiariser aux environnements très spécifiques des différents Publics. Prise en main, contenus Pédagogiques appropriés aux âges et aux Niveaux de chacun des Groupes.

L'ensemble du Comité et le Bureau travaillant à ses côtés ont rapidement su estimer sa rigueur et sa motivation qui ont fait de lui un élément moteur au sein du Club par ses qualités humaines et son enthousiasme. Il est également très apprécié des Elèves.

Toutes ces raisons me font croire que Robin PRAS sera un élément moteur au sein de la vie du Club par son travail et son dynamisme. Il sera apporté une continuité à l'élan de notre Association.

Le Club et moi-même sont donc fiers de pouvoir aider Robin à obtenir sa formation CQP Moniteur Arts martiaux et ne doutons pas de ses capacités qui feront de lui, nous en sommes sûr, un excellent Professeur.

Fait le, 13 MARS 2022

ALOUACHE Habib

Directeur Technique

Alliance Genevois Judo 74

b. Bilan personnel.

Cette formation CQP MAM a été pour moi une expérience très riche que ce soit sur le plan personnel ou sur le plan professionnel aussi bien lors des journées de formation avec les autres stagiaires qu'au sein du club avec les judokas des différentes catégories d'âge.

Au cours des journées de formation, nous aurons notamment pu partager entre stagiaire toutes nos compétences et nos connaissances du judo. Nous avons aussi, à travers les journées passées et les moments partagés ensemble en formation, noué des liens forts et c'est-là toute la richesse du judo. Nous avons aussi pu partager nos expériences et nos approches du judo avec les formateurs et intervenants de la formation, nous permettant ainsi de nous enrichir à la fois en tant que futur moniteur de judo, mais aussi à la fois en tant que judoka et en tant qu'homme.

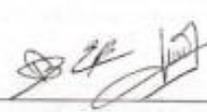
Au sein du club, mes débuts en tant que moniteur de judo n'ont pas été aussi évident que je le pensais, la pratique et l'enseignement du judo étant deux choses bien distinctes. J'ai su cependant rapidement m'adapter et me construire en tant que moniteur de judo au fur et à mesure des séances proposées aux judokas et grâce au soutien et aux conseils précieux de mon tuteur.

Cette formation présente toutefois ses limites et il est selon moi important d'en avoir conscience. La formation CQP MAM nous dispense les bases de l'enseignement du judo et nous définit le cadre surtout au niveau sécuritaire, mais pour devenir un bon moniteur/enseignant, il faut continuellement s'enrichir et se former pour proposer de nouvelles pratiques aux licenciés.

Enfin pour finir, cette formation CQP MAM et les expériences et moments que j'ai pu vivre cette dernière année en qualité d'enseignant stagiaire m'ont conforté dans la volonté de transmettre à mon tour tout ce que j'ai pu apprendre au cours de ma carrière de judoka. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'impatience que j'aborde cet examen et que j'imagines la suite au sein du club de l'Alliance Genevois Judo 74 !

7. Annexes

c. Annexe 1 : Statuts du club.

<p>Judo-Club Saint Julien-en-Genevois</p> <p style="text-align: right;"><i>Assemblée Générale Constitutive du 24 Avril 2002</i></p> <p><u>Fondation de l'Association loi 1901 "Judo-Club Saint Julien-en-Genevois"</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Statuts et Règlement Intérieur</u></p> <p>I. Objet et Composition</p> <p><u>Article premier</u></p> <p>L'association dite "Judo-Club Saint Julien-en-Genevois" fondée le 24 Avril 2002 a pour objet la pratique du Judo-Jujitsu et de ses disciplines associées régies par la Fédération Française de Judo-Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A.) et d'une façon complémentaire éventuellement, la pratique d'autres activités physiques, sportives et de pleine nature.</p> <p>Sa durée est illimitée.</p> <p>Elle a son siège social à Saint Julien-en-Genevois au lieu fixé par son Comité Directeur.</p> <p><u>Article 2</u></p> <p>Les moyens d'action sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les séances d'entraînement, les rencontres amicales et officielles, les stages, toutes activités éducatives de nature à promouvoir le judo-jujitsu et ses disciplines associées, avec le même souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine ;2. La tenue de réunions mensuelles, la publication de compte-rendus et documents écrits et/ou audiovisuels. <p><u>Article 3</u></p> <p>L'Association comprend des membres actifs, des membres bienfaiteurs et d'honneur ainsi que des conseillers techniques.</p> <p>Le titre de membre actif s'acquiert par le paiement d'une cotisation annuelle. Celle-ci comprend la cotisation propre à l'Association et la cotisation fédérale (licence) conformément à l'Article 16 bis du Règlement Intérieur de la F.F.J.D.A.</p> <p>Le taux de la cotisation qui est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, peut-être modulé en fonction de l'âge des membres et du nombre de disciplines pratiquées.</p> <p>Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le comité directeur aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association ; ce titre confère le droit aux personnes qui l'ont obtenu de faire partie de l'association sans être tenues de payer la cotisation annuelle.</p> <p><u>Article 4</u></p> <p>La qualité de membre se perd par :</p> <ul style="list-style-type: none">- la démission,- le décès,- la radiation prononcée par le comité pour motif grave. <p>Toute personne qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être mise à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le Comité Directeur ; elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.</p> <p style="text-align: right;"></p>

Judo-Club Saint Julien-en-Genevois

Assemblée Générale Constitutive du 24 Avril 2002

Fondation de l'Association loi 1901 "Judo-Club Saint Julien-en-Genevois"

Statuts et Règlement Intérieur

I. Objet et Composition

Article premier

L'association dite "Judo-Club Saint Julien-en-Genevois" fondée le 24 Avril 2002 a pour objet la pratique du Judo-Jujitsu et de ses disciplines associées régies par la Fédération Française de Judo-Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A.) et d'une façon complémentaire éventuellement, la pratique d'autres activités physiques, sportives et de pleine nature.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Saint Julien-en-Genevois au lieu fixé par son Comité Directeur.

Article 2

Les moyens d'action sont :

1. Les séances d'entraînement, les rencontres amicales et officielles, les stages, toutes activités éducatives de nature à promouvoir le judo-jujitsu et ses disciplines associées, avec le même souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine ;
2. La tenue de réunions mensuelles, la publication de compte-rendus et documents écrits et/ou audiovisuels.

Article 3

L'Association comprend des membres actifs, des membres bienfaiteurs et d'honneur ainsi que des conseillers techniques.

Le titre de membre actif s'acquiert par le paiement d'une cotisation annuelle. Celle-ci comprend la cotisation propre à l'Association et la cotisation fédérale (licence) conformément à l'Article 16 bis du Règlement Intérieur de la F.F.J.D.A.

Le taux de la cotisation qui est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, peut-être modulé en fonction de l'âge des membres et du nombre de disciplines pratiquées.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le comité directeur aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association ; ce titre confère le droit aux personnes qui l'ont obtenu de faire partie de l'association sans être tenues de payer la cotisation annuelle.

Article 4

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le comité pour motif grave.

Toute personne qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire doit être mise à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le Comité Directeur ; elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

Judo-Club Saint Julien-en-Genevois

Les membres du Comité Directeur et du Bureau ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées.

Article 7

Le Comité Directeur règle par ses délibérations les questions relatives au fonctionnement de l'Association ; il se réunit au moins une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande d'au moins deux des membres.

La présence du tiers des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions du Comité Directeur sont prises à la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur, qui aura, sans excuse acceptée par celui-ci, été absent à trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

est tenu un procès-verbal des séances ; les procès-verbaux, signés par le Président et le/la Secrétaire sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre tenu à cet effet.

Article 8

Le Comité Directeur est secondé dans sa tâche par des Commissions permanentes et, si nécessaire, par des groupes de travail pour des actions ponctuelles.

Le nombre, la composition, la mission des commissions permanentes et des groupes de travail ainsi que le mode de désignation de leurs membres sont fixés par le Comité Directeur.

Article 9

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs de l'Association prévus à l'Article 3, âgés de 16 ans au moins le jour de l'élection, ou de leurs représentants.

Elle se réunit une fois par an, de préférence à exercice annuel échu, et en outre, chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité Directeur ou à la demande écrite du quart au moins des membres composant l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement, un membre peut déléguer par écrit son droit de vote à un autre membre de l'Assemblée ; Chaque membre présent ne peut porter qu'une procuration.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Comité Directeur ; il est adressé en même temps que la convocation, au moins quinze jours avant la réunion.

Son Bureau est celui du Comité Directeur.

L'Assemblée Générale définit, oriente, et contrôle le programme d'action de l'Association.

Elle contrôle le respect des engagements énumérés à l'Article 5, notamment en ce qui concerne l'obligation d'être licencié.

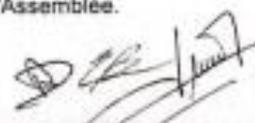
Elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur, sur la situation morale et financière de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.

Elle délibère exclusivement sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, au renouvellement ou remplacement des membres de son Comité Directeur.

Elle élit au moins un Vérificateur aux Comptes qui ne peut être membres du Comité Directeur de l'Association.

Les membres désireux de voir porter des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale doivent adresser par écrit leurs propositions au siège de l'association au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.



Judo-Club Saint Julien-en-Genevois

Article 10

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents et représentés à l'Assemblée Générale.

Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres actifs (de plus de 16 ans) est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre du jour une deuxième Assemblée, à six jours au moins d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre de présents et de représentés.

23 pers + de 16 ans
= 6 pers.

Article 11

L'Assemblée Générale fixe le taux de remboursement des frais de déplacement, de mission ou de représentation effectués par les membres du Comité Directeur du Bureau, des Commissions et les chargés de mission dans l'exercice de leur activité.

Article 12

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile ; il ordonnance les dépenses ; il peut donner délégation dans les conditions qui sont fixées par le Comité Directeur.

Conformément aux dispositions de l'Article 8 (2^{ème} et 3^{ème} paragraphe a)) des statuts de la F.F.J.D.A. l'Association est représentée aux Assemblées Générales de la Ligue Régionale et du Comité Départemental dont elle dépend, par son Président ou son mandataire, membre élu du Comité Directeur de l'Association.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

IV. Dotations - Ressources

Article 13

Les ressources de l'Association comprennent :

- les recettes propres réalisées à l'occasion des manifestations qu'elle organise,
- le montant des cotisations et souscriptions de ses membres,
- les aides financières, matérielles et en personnel, attribuées par les collectivités territoriales et les organismes publics ou privés,
- tout produit autorisé par la loi.

V. Modification des Statuts et Dissolution

Article 14

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée Générale Extraordinaire et sur la proposition du Comité Directeur ou du quart des membres dont se compose l'Assemblée Générale. Cette dernière proposition doit être soumise au Comité Directeur, au moins un mois avant l'Assemblée Générale Extraordinaire et être approuvée par le Comité Départemental ainsi qu'il est dit à l'Article 5-2° des présents statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut modifier les statuts que si le tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau mais à six jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et éventuellement représentés.

Judo-Club Saint Julien-en-Genevois

Article 15

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre plus de la moitié des membres composant l'Assemblée Générale.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à six jours au moins d'intervalle. Elle peut délibérer, quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et représentés.

Article 16

En cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Conformément à la loi, l'actif net est attribué à une ou plusieurs associations désignées lors de l'Assemblée Générale.

En aucun cas, les membres de l'Association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'Association.

VI. Formalités Administratives et Règlement Intérieur

Article 17

Le fonctionnement intérieur est partie intégrante des présents statuts. Toutefois, s'il apparaît nécessaire, un Règlement Intérieur pourra être préparé par le Comité Directeur et devra être adopté par l'Assemblée Générale.

Article 18

Le Président doit effectuer aux services préfectoraux les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et concernant notamment :

1. les modifications apportées aux Statuts ;
2. le changement de titre de l'Association ;
3. le transfert du Siège Social ;
4. les changements survenus au sein du Comité Directeur et de son Bureau

Article 19

Le Comité Directeur est chargé d'appliquer les orientations approuvées par l'assemblée des membres et de veiller au bon fonctionnement de l'association. Il a les pouvoirs étendus pour la gestion de celle-ci sur l'exercice en cours, en particulier :

- Il définit les orientations de l'association qu'il soumet pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Il élit les membres du Bureau.
- Il décide des moyens d'action de l'Association conformément à l'Article 2 des Statuts.
- Il modifie les Statuts sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

De même, tout ce qui engage l'Association au-delà des orientations approuvées par la dernière Assemblée doit être débattu au sein du Comité Directeur pour arrêter la position de l'Association.



Judo-Club Saint Julien-en-Genevois

Article 20

Le Bureau est l'exécutif de l'Association. Il est élu par le Comité Directeur et est chargé des actes de gestion attribués à ses membres.

Le Président est chargé de représenter l'Association tant vis-à-vis de ses membres qu'à l'extérieur. Il possède les pouvoirs les plus grands pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de l'Association.

Il présente son rapport moral à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il possède un vote prépondérant en cas d'égalité parfaite.

Il veille au bon déroulement des débats.

Le Vice-Président a pour tâche d'assister le Président dans ses fonctions et de le remplacer en cas d'empêchement ou de vacance.

Le Secrétaire est chargé de convoquer les réunions de tous les organes de l'Association.

Il est chargé d'obtenir la meilleure représentativité des membres.

Il est chargé de rédiger les Procès-Verbaux et de les retranscrire sur les registres prévus à cet effet.

Il prend en charge l'inscription administrative des adhérents.

Il rend compte des actions du Bureau au Comité Directeur. Il reçoit l'aide des différents membres du Bureau pour cela.

Le Trésorier veille au respect des règles comptables.

Il est responsable de la bonne gestion financière de l'Association et s'assure de la régularité des comptes.

Il prend en charge l'inscription financière des adhérents.

Il fournit au(x) Vérificateur(s) aux Comptes toutes les données nécessaires au contrôle des comptes annuels.

Il présente annuellement devant l'Assemblée Générale un rapport financier et en reçoit quitus.

Article 21

Les Dépenses sont liées à une prévision de la Trésorerie, établie au terme de l'échéance de paiement des cotisations de façon à ce que le Bureau et le Comité Directeur puissent gérer en toute conscience.

Les dépenses sont engagées après accord du Président ou du Secrétaire et du Trésorier.

Le remboursement des frais assumés par des membres de l'Association est effectué dans le meilleur délai sur présentation de facture ou de tout autre justificatif daté, portant mention explicitement de la nature de la dépense.

Article 22

La démission de l'un des postes du Bureau doit être effectuée de façon écrite et envoyée par courrier recommandé au Président du Club ou à tout autre membre du Bureau.

Est considéré comme motif grave pouvant entraîner l'exclusion, une attitude contraire à l'éthique de l'Association impliquant des retombées sur la vie de cette même Association.

Article 23

Les présents Statuts ont été approuvés par M. Philippe Gruwier, agissant sur délégation du Comité Départemental de Haute-Savoie et adoptés par l'Assemblée Générale du 24 Avril 2002.

Philippe Gruwier
par délégation du Comité Départemental de Haute-Savoie

Lu et approuvé le 24 Avril 2002

(signature précédée de la mention "lu et approuvé le 21-1-")

Commission Sportive
Haute-Savoie
PH. GRUWIER



b. Annexe 2 : Dossier de sponsoring.

Alliance Genevois Judo **74**

Dossier de Partenariat **4 Options** « Main dans la Main !!! »



Devenez partenaire de l'AGJ74 !

Rencontrer un public de jeunes judokas passionnés
et les aider à grandir par le sport.

« Entraide et Prospérité mutuelle »

« En Judo, les progrès individuels passent par l'entraide et par l'union de notre force et de celle des autres. La présence du partenaire, du groupe est nécessaire et bénéfique à la progression de chacun. »

Maitre JIGORO KANO, fondateur de JUDO.

Le Mot de la Présidente.

Bienvenue à nos partenaires!

精
力
善
用

Nous sommes heureux de vous présenter par l'intermédiaire de ce dossier le club de judo de St Julien en Genevois. Créé en 2002, le club est affilié à la Fédération Française de Judo et des Disciplines Associées (FFJDA).

Notre club accueille les jeunes judokas à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge adulte. Jeune et en plein essor, il compte actuellement 260 licenciés...

En tant qu'association notre rôle est non seulement de former les jeunes judokas mais aussi de les aider à s'épanouir en leur permettant de partager des moments sportifs. Une très belle expérience de vie qui a fait naître un collectif sportif essentiel. Ces rendez-vous permettent aux judokas, aux familles et aux bénévoles de se rencontrer et de partager un moment de convivialité et permettra également à votre entreprise d'avoir une bonne visibilité durant toute la saison.

精
力
善
用

Nous aimerions vivement que vous preniez part à cette aventure. Ensemble, nous véhiculerons les valeurs de notre discipline et notre équipe mettra tout en œuvre pour répondre à votre attente et faire que votre engagement porte les fruits que vous en attendez.

Sabine RICHARD, Présidente.

SOMMAIRE

1 Informations Pratiques	Page 3
2 Le Judo Club en Chiffres	Page 3 à 5
3 Pourquoi s'Associer à l'AGJ74 ?	Page 6
4 Partenariat & Mécénat	Page 7 & 8
5 Les Besoins du Judo Club	Page 9 & 10
6 Options de Partenariat	Page 11 à 15
7 L'AGJ74 sur le Territoire.....	Page 16 & 17
8 Conclusion et Remerciements.....	Page 18
9 Annexes.....	Page 19 à 22
10 Les Résultats Majeurs.....	Page 23 » à 27

1 Informations Pratiques.

Présidente	Sabine RICHARD	Tél : 06 32 96 03 79
Vice-Président	Stéphane PRAS	Tél : 06 08 43 67 19
Directeur Technique	Habib ALOUACHE	Tél : 06 11 83 12 73
Web Master	Malick AGODY	Tél : 06 42 51 47 98
Secrétaire	Emmanuelle MALIDIN	Tél : 06 87 21 13 51
Trésorière	Cinthia PAUMENIL	Tél : 06 75 02 33 94

2 Le Judo Club en Chiffres.

Le Dojo d'Alliance Genevois Judo 74

Bâtiment L'ARANDE

24 Grande Rue - 74160 St Julien en Genevois.

Club affilié à la Fédération Française de Judo, Jujitsu et Disciplines Associées.

Association Loi 1901 publiée au Journal Officiel le 15 Juin 2002.

Affiliation FFJDA n° 13740420 - Agrément DDJS n° 74S0633 - SIRET n° 4427514590000

Création :	2002
Membres :	251
Dojo – 3 Surfaces :	260 m ² de Tapis
Ceintures Noires Formées au Clubs :	43
Mbrs d'Elèves passés en Pôle Espoir :	13
Nbrs d'Elèves passés en Pôle France :	2
Nombre d'heures de cours annuels :	530 heures
Nombre de kilomètres annuels (Stages et Compétitions) :	10 000 km
Budget annuel :	85 000 Euros

Alliance Genevois Judo **74**

Toutes les Saisons, l'ALLIANCE GENEVOIS JUDO est Présente dans les phases Finales des CHAMPIONNATS de FRANCE et ce dans TOUTES les catégories d'Age...ce qui est EXCEPTIONNEL !!!

L'AGJ74 a été présente en INDIVIDUEL au...

Championnat de FRANCE 1 ^{ère} Division MINIMES -15	PARIS
Championnat de FRANCE 1 ^{ère} Division CADETS -17	CEYRAT
Championnat de FRANCE 1 ^{ère} Division JUNIORS -19	PARIS
Championnat de FRANCE 3 ^{ème} Division SENIORS +20	PARIS
Championnat de FRANCE 2 ^{ème} Division SENIORS +20	PARIS
Championnat de FRANCE 1 ^{ère} Division SENIORS +20	MONTIGNY
Championnat de FRANCE Universitaire 1 ^{ère} Division	ORLEANS
Championnat d'EUROPE Universitaire 1 ^{ère} Division	PORTUGAL
Championnat d'EUROPE CADETS -15	CROATIE



-81kg

CHARLY WABLE

CHPT de FRANCE SENIOR 2^{ème} DIV



-70kg

KARRIE NGOSSO SILO

CHPT de FRANCE CADETE 1^{ère} DIV



-73kg

SARKIS AMBARTSOUMIAN

CHPT de FRANCE SENIOR 3^{ème} DIV



...et en EQUIPE au...

Championnat de FRANCE 2^{ème} Division SENIORS

PARIS

Championnat de FRANCE 1^{ère} Division SENIORS

ROUEN

- Notre Equipe constituée seulement de 4 combattants sur 5 a fait l'exploit la Saison dernière de devenir Championne Régionale Auvergne-Rhône-Alpes 1^{ère} Division. Plus Grosse Ligue de France (600Clubs).
 - Elle a rejoint l'Elite du Judo FRANÇAIS !
- Elle entre dans les 40 Meilleurs Clubs sur les 5600 que compte la Fédération Française de Judo !

Et cette Saison elle récidive avec un Magnifique DOUBLE !



Championne AURA 1^{ère} DIVISION 2018



Championne AURA 1^{ère} DIVISION 2019



2018 ...LA SAISON DES PREMIERES FOIS !

Pour la Première fois, un Club de Haute-Savoie rejoint en Equipe le plus HAUT-NIVEAU du Judo FRANÇAIS...

Elle Inscrit sa Première CHAMPIONNE de FRANCE du CLUB...

Une Première Sélection en EQUIPE de FRANCE...

Et une première Sélection à un CHAMPIONNAT D'EUROPE...

3 Pourquoi s'associer à AGJ74 ?

Pour participer à la vie locale et soutenir la jeunesse !

- Notre Club compte sur la relève. En effet, c'est elle qui compose la Majorité de notre Club. Elle est le Futur qui reprendra le flambeau. C'est pourquoi le Judo-Club veut assurer un Enseignement et une Formation de Qualité à tous ces jeunes Judokas qui formeront notre Future Société !

Pour une image positive !

- Devenir Partenaire de Judo Club, c'est vous Associer à un des Sports Olympiques des plus Populaires. C'est aussi vous Associer à un Sport où le Respect de l'autre est la base Primordiale.

Pour s'associer à un Club dynamique !

- Les Dirigeants se sont Engagés à travailler ensemble de manière Bénévole afin de développer notre Association. Le Judo Club est composé d'un Comité Dynamique. Le But de ce Comité est d'apporter des nouvelles idées ou de revisiter les anciennes. Le Comité se réunit de manière Régulière afin d'assurer la bonne marche du Club et de toutes les Manifestations qu'il organise. Il est composé de 15 membres qui ont tous leurs Propres Responsabilités.

- Notre Souhait serait désormais que des Entreprises Partenaires du Club nous accompagnent dans cette Aventure. L'image de votre entreprise sera véhiculée à travers nos Déplacements sur l'Ensemble du Territoire et par nos Résultats.

- Notre projet reste le même, vous Garantir Proximité et Echange dans le cadre de nos relations Sportives et Professionnelles que vous Développerez dans l'environnement de l'AGJ74. C'est-à-dire vous permettre de Multiplier vos Contacts, de créer des Synergies Nouvelles et de Prolonger les liens Privilégiés qui nous Unissent lors des Compétitions.

4 Partenariat & Mécénat.

- Sous Forme de Don, votre Entreprise peut aider l'ensemble des Actions de l'**AGJ74**.
- En choisissant de nous soutenir, vous accompagnez nos jeunes dans leur projet sportif et ainsi contribuez à leur progression et à promouvoir un message empreint de respect et d'amitié.
- Vous nous permettez également d'accroître notre Indépendance Financière, donc notre Indépendance d'Action.
- Les Sponsors sont des Acteurs Essentiels à la **Vie et à la Survie** des clubs sportifs.
- Votre présence à nos côtés nous permettra de mener à bien les différents projets et besoins que nous allons vous présenter ci-dessous, qui nous tiennent à cœur, mais qui hélas n'ont pas pu toujours aboutir faute de moyen suffisant.
- Pour votre Entreprise, notre club est un moyen supplémentaire de Rayonner au sein du milieu Associatif et Sportif tout en perpétuant vos propres valeurs.
- Ce partenariat peut prendre différentes formes en fonction du soutien que vous souhaitez et de la visibilité recherchée.
- De notre côté, notre Club s'engagera à diffuser le plus Largement possible votre Image.
- **L'AGJ74** attend de ses partenaires le respect et le partage de ses valeurs et de ses objectifs.



Validation des Contrats de Partenariat.

Le Partenaire devient Sponsor et son Nom est Associé à celui du Club pour une durée d'Une ou Trois années.

Un Document Signé en Double Exemple, Officialisera nos Engagements Respectifs.

LE JUDO RECONNU D'UTILITE PUBLIC !

L'association dite « Fédération Française de Judo » (F.F.J.D.A.), fondée le 5 décembre 1946 et déclarée d'utilité publique par le décret du 2 août 1991.

Par ce biais, elle bénéficie d'Avantages Fiscaux.

Avantages Fiscaux.

La Réduction d'Impôt pour les Particuliers.

- La réduction d'impôt sur le revenu, pour un contribuable est égale à **66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.**
- Lorsque le montant du don excède la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

La Réduction d'Impôt pour les Entreprises.

- La réduction d'impôt dont bénéficient les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés est égale à **66%**, dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires.
- Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices et sans que le plafond (5% du C.A. de l'exercice) ne puisse être dépassé.

*L'association bénéficiaire délivre à cet effet un reçu fiscal.
(Formulaire Cerfa n°11580*03) qui permet d'attester auprès de l'administration fiscale du versement du don ouvrant droit à la réduction d'impôt.*

5 Les Besoins du Judo Club.

Les Déplacements.

Budget Annuel Nécessaire / 15 000 €

- La Compétition représente une partie importante de notre Sport. Elle permet de voir l'évolution de notre discipline. Elle est aussi une Première approche de nos jeunes Judokas à ce qu'est la vie, à savoir une suite quotidienne de Défis à relever.
- Les différents Championnats de France de Judo, en Individuel et par Equipe sont devenus des Compétitions très exigeantes qui nous permettent de vivre chaque Saison des émotions fortes.
- Les Tournois Régionaux & Nationaux, sont destinés aux Judokas de Benjamins à Séniors, en vue de la préparation aux différents Championnats Officiels. Ces Tournois se déroulent sur tout le territoire Français.
- L'ensemble de notre Comité avec son Directeur Technique, donne les priorités en début de saison et ainsi sélectionne les Tournois et Déplacements Réellement Essentiels pour chacune des Catégories d'âges.

Mais tous ses Déplacements sont à la seule charge du Club !

Il représente notre plus Important Groupe de Dépense.

- Votre Partenariat pourra aider tous ces Jeunes à s'accomplir. Pour qu'ils puissent continuer à prendre part à ces compétitions et à Partager tous ces Moments Forts, vécus ensemble sur les bords des Tatamis de France.

° Détail du Coût Annuel des Déplacements - Voir Annexes Page 19 & 20.

Entretien du Minibus.

Budget Annuel Nécessaire / 1 500 €

Fort de nos Résultats ces 5 dernières années, le Club a augmenté le nombre et la distance de ces déplacements et compétitions. En faisant le constat que nous dépensions chaque saison entre 5 000 et 6 000€ pour la simple Location de Véhicule, le Club a fait le choix d'investir dans l'achat d'un Minibus 9 Places. Mais cela à un coût. (Assurance, Révision Annuelle, Pneumatique...etc.)



Le Matériel.

Budget Annuel Nécessaire / 2 000 €

Matériel Pédagogique.

(Type Appareil de Musculation, cerceaux, plots, tapis de chutes, échelles de rythme...etc.)

Matériel de Manifestation.

(Coupes, Médailles, Plantes, Chronomètres...etc.)

Matériel Bureautique.

(Cartouche d'Encre, Papier A4, Imprimante...etc.)

Les Stages.

Budget Annuel Nécessaire / 7 000 €

- Les Stages Sportifs sont destinés à la préparation du Judoka, en complément des stages officiels organisés par la Fédération.
- Tous ces stages sont coûteux, mais sont quasi-incontournables en vue d'une réussite à la compétition. Ces stages durent entre 3 et 10 jours.

L'AGJ74 aimerait soutenir ces Jeunes et leurs Familles, en leur apportant une aide financière !

Aujourd'hui l'intégralité de ces Stages et les frais engendrés par leurs Déplacements sont à la seule charge des familles. Notre Club souhaiterait pouvoir leur apporter une Aide Financière à hauteur de 50% pour celles qui en auraient besoin. Pour que l'argent ne soit par un frein à la progression de ces élèves et pour qu'il ne puisse créer des inégalités entre chacun.

Le montant de ces aides, dépend du nombre de Sponsors et Mécènes prêts à nous soutenir !



STAGE INTERNATIONAL de CAMBRILS en ESPAGNE

° Détail du Coût Annuel des Stages - Voir Annexes Page 21 & 22.

6 4 OPTIONS possible de Partenariat.

OPTION 1 - Partenariat « WEB & MEDIAS ».

Partenariat à valeur Minimum de 300 € par an.
Nombre de Partenaires Souhaités : 10 Maximum.

Nos Sites Web sont la Colonne Vertébrale de notre Communication et sont de plus en plus visités.
 Nous utilisons ces Supports Médias afin de communiquer avec nos membres et autres acteurs extérieurs, en publiant régulièrement sur la vie du Club (Résultats, Manifestations, Stages, Sorties Club, etc...).

Nos Engagements.

Contre-prestation avec l'Alliance Genevois Judo 74

L'AGJ74 s'engage à vous offrir la meilleure visibilité sur nos différents supports de communication.

- 1 • Votre Logo apparaîtra sur nos dépliant Club, type Flyers à chaque rentrée.
- 2 • Votre Logo apparaîtra sur les Différentes Vidéos de Promotion.
- 3 • Votre Logo apparaîtra sur la page Sponsor du Site Internet du Club.
- 4 • Un Lien sera créé entre le Site du Judo Club et le Votre.

Un suivi sera effectué pour vous tenir Informé de la vie du Club (Résultats Sportifs, Stages, etc...).

Durée du Partenariat	1 an	3 ans
Prix du Partenariat (Montant Annuel en €)	350 €	300 €

<https://www.youtube.com/channel/UCUNdfajxJtPRCK6k5QHJROw>



OPTION 2 - Partenariat « TATAMIS ».

Partenariat à valeur Minimum de 600 € par an.

Nombre de partenaires souhaités : 8 Maximum.

- Le Judo Club organise Chaque Année plusieurs Manifestations (telles que notre Tournoi Interne, Championnats, Cérémonie des Vœux du Comité 74 etc...), ou sont présents sur un Weekend quelques 1200 Spectateurs et Familles venues encourager les Judokas issus de tout le Département, de la Région et de la Suisse Voisine.

Sponsoriser le Club en finançant une surface de notre Tatami !!

Nos Engagements.

Contre-prestation avec l'Alliance Genevois Judo 74

En plus de tous nos engagements de l'OPTION 1, l'AGJ74 s'engage...

- 5 • A Installer une pancarte de 1 mètre x 1 mètre à l'effigie de Votre Entreprise sur l'un des 8 Tapis de ces manifestations. Celle-ci sera visible par tous les spectateurs.
- 6 • Tout au long de la manifestation, le Nom de votre Entreprise (qui remplacera le numéro du tapis), sera annoncé à multiples reprises au micro à tous les combattants et spectateurs.

Un suivi sera effectué pour vous tenir Informé de la vie du Club (Résultats Sportifs, Stages, etc...).

Durée du Partenariat	1 an	3 ans
Prix du Partenariat (Montant Annuel en €)	700 €	600 €



OPTION 3 - Partenariat « MANIFESTATION ».

Partenariat à valeur Minimum de 1 200 € par an.

Nombre de partenaires souhaités : 4 Maximum.

Lors de ces manifestations, des affiches publicitaires à votre effigie seront disposées tout autour des tapis, au pied des podiums ainsi qu'à la buvette...

- Les podiums des judokas d'AGJ 74 sont nombreux tout au long de la saison, l'image de votre société sera ainsi associée, sur les articles de presse, tel que « le DAUPHINE ou LE MESSAGER ».

Nos Engagements.

Contre-prestation avec l'Alliance Genevois Judo 74

En plus de tous nos engagements OPTIONS 1 & 2, l'AGJ74 s'engage...

7 • A installer une banderole de type Flamme qui sera visible par tous, lors des différentes manifestations (Forum des Associations, compétitions, cérémonie des grades), ainsi que lors des Remises des Médailles au niveau du Podium.

8 • Le Logo de Votre Entreprise sera Installé sur notre Minibus, lui offrant ainsi une visibilité sur tout le Département 74, mais également au Niveau Régional et National !

Un suivi sera effectué pour vous tenir Informé de la vie du Club (Résultats Sportifs, Stages, etc...).

Durée du Partenariat	1 an	3 ans
Prix du Partenariat (Montant Annuel en €)	1 500 €	1 200 €

LOGO de VOTRE ENTREPRISE



OPTION 4 - Partenariat « EQUIPEMENT ».

Partenariat **Exclusif** à valeur Minimum de 8 000 € par an.



Une Très Grande Majorité du Club est Equipé d'un Packaging.

- Ces équipements sont une identité forte et permettent de nous faire reconnaître en tant que sportif et en tant que club. Lors des déplacements sportifs au sein du département, mais surtout à l'extérieur de la Haute Savoie, il est important que le Judo Club, se distingue d'une part, par son bon comportement et ses résultats sportifs, mais d'autre part, par une identité visuelle bien spécifique.
- Autrement dit, le packaging vestimentaire d'un individu et d'un groupe est important.
- C'est un élément qui contribue à marquer une cohésion et l'appartenance à un groupe. Le Club peut ainsi être rapidement identifiable, sur les bords des Tatamis, partout en France.
- Tous ces Accessoires, peuvent devenir des **Supports de Communication** pour notre Partenaire !

Nos Engagements.

Contre-prestation avec l'Alliance Genevois Judo 74

En plus de tous nos engagements OPTIONS 1, 2 & 3, l'AGJ74 s'engage...

9 • Un Ecusson Brodé taille 10cm X 10cm de notre Partenaire sera placé et cousu sur les Kimonos de tous nos Compétiteurs au Niveau de la manche gauche de leur Kimono.

10 • Le LOGO de Votre Entreprise sera imprimé sur les équipements Club, Survêtement, Tee-Shirt, Parka & Sacs (Dimension 30cm x 20cm).

Un suivi sera effectué pour vous tenir Informé de la vie du Club (Résultats Sportifs, Stages, etc...).

Les Athlètes, le Staff et les Membres du Club, s'engagent à valoriser le nom de votre entreprise.

Durée du Partenariat	1 an	3 ans
Prix du Partenariat (Montant Annuel en €)	8 500 €	8 000 €



TEE-SHIRT
SURVÊTEMENT
PARKA
SACS

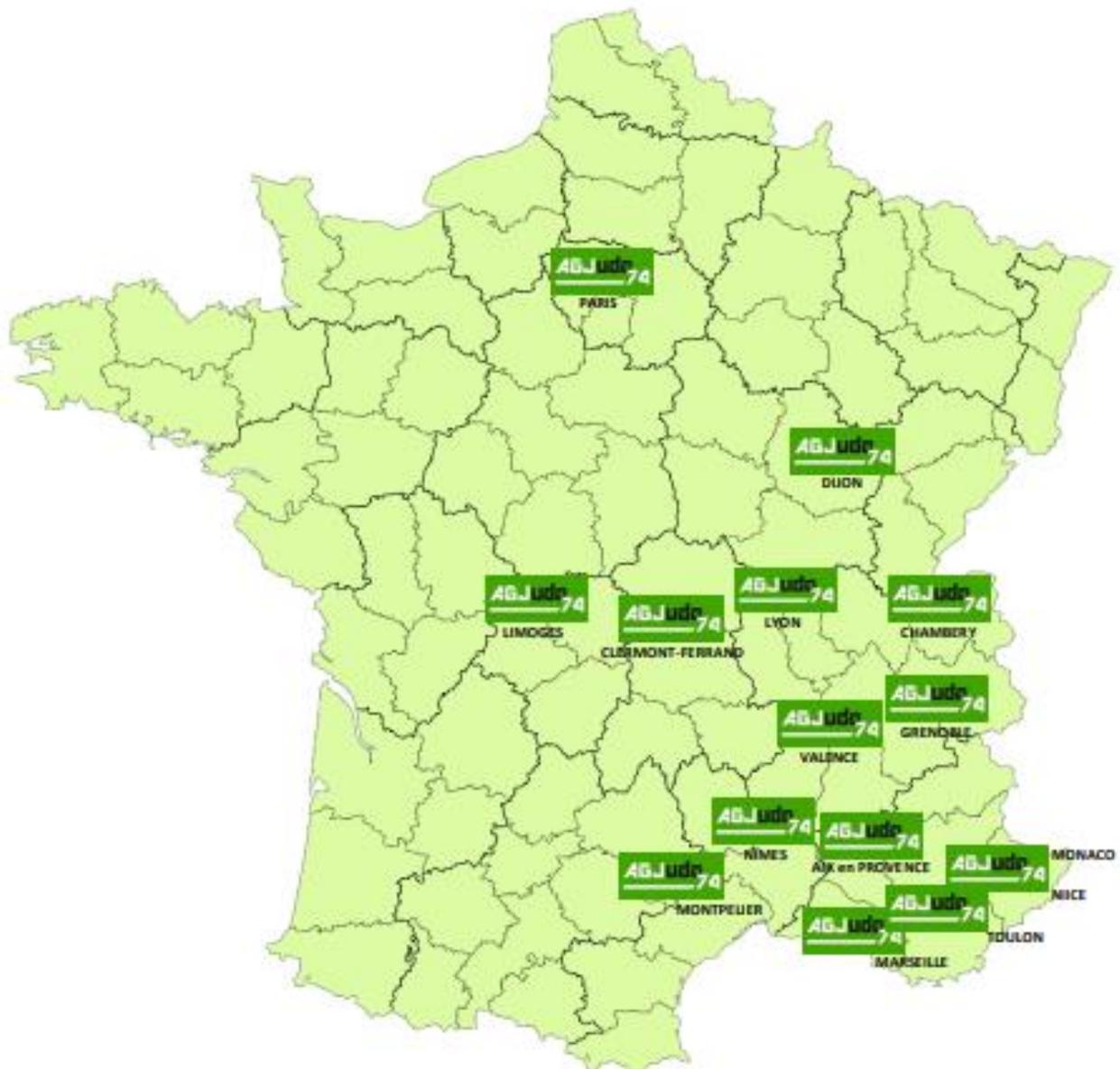
LOGO de
VOTRE
ENTREPRISE



7 L'AGJ74 sur le Territoire.

l'AGJ74 est présente...

Au Niveau NATIONAL.



Au Niveau REGIONAL (AURA).



Au Niveau DEPARTEMENTAL (74).



8 Conclusion & Remerciements.

Nous vous proposons de vous joindre à l'évolution de notre club, vous qui êtes une entreprise proche des ambitions et des valeurs sportives.

Etre partenaire de l'AGJ74 c'est...

- Participer à la Vie Locale et à l'évolution et au développement d'un Club Majeur du Bassin Genevois.
- Donner une image jeune et dynamique à votre entreprise en vous associant à un Club qui véhicule des valeurs Morales Importantes telles que l'esprit d'équipe, le respect, le dépassement de soi...
- Votre Entreprise pourra Bénéficier d'une visibilité au Niveau Régional et National.

MERCI...

D'ores et déjà, nous tenons à vous remercier de l'attention que vous portez à notre projet et pour votre éventuel soutien. Nous formulons le vœu que l'équipe et le staff entretiennent cette flamme et cette énergie fédératrice qui nous rassemblent.

L'AGJ74 ... PLUS QU'UN CLUB !



- Moyenne des Déplacements Annuels pour les Benjamines (10 /11 ans)					
Catégories	Nbre Déplacements	Coût Déplacements	Nbre Moyen Combattants	Coût Repas Hébergement	Coût Moyen Total par Déplacement
A	2	200 €	8	00,00 €	200, 00 €
B	1	200 €	8	00,00 €	200, 00 €
C	1	300 €	6	300,00 €	600, 00 €
					1 200, 00 €

- Moyenne des Déplacements Annuels pour les Minimes (12/13 ans)					
Catégories	Nbre Déplacements	Coût Déplacements	Nbre Moyen Combattants	Coût Repas Hébergement	Coût Moyen Total par Déplacement
A	4	400 €	8	00,00 €	400, 00 €
B	4	800 €	8	00,00 €	800, 00 €
C	2	600 €	6	600,00 €	1 200, 00 €
					2 400, 00 €

- Moyenne des Déplacements Annuels pour les Cadet(te)s (14/16 ans)					
Catégories	Nbre Déplacements	Coût Déplacements	Nbre Moyen Combattants	Coût Repas Hébergement	Coût Moyen Total par Déplacement
A	4	400 €	6	00,00 €	400, 00 €
B	4	800 €	6	00,00 €	800, 00 €
C	3	900 €	4	600,00 €	1 500, 00 €
					2 700, 00 €

- Moyenne des Déplacements Annuels pour les Juniors (17/19 ans)					
Catégories	Nbre Déplacements	Coût Déplacements	Nbre Moyen Combattants	Coût Repas Hébergement	Coût Moyen Total par Déplacement
A	4	400 €	4	00,00 €	400, 00 €
B	4	800 €	4	00,00 €	800, 00 €
C	2	600 €	2	200,00 €	800, 00 €
					2 000, 00 €

- Moyenne des Déplacements Annuel pour les Seniors (20 ans et +)					
Catégories	Nbre Déplacements	Coût Déplacements	Nbre Moyen Combattants	Coût Repas Hébergement	Coût Moyen Total par Déplacement
A	4	400 €	8	00,00 €	400, 00 €
B	4	800 €	8	00,00 €	800, 00 €
C	6	1 800 €	8	2 400 €	4 200, 00 €
					5 400, 00 €

ANNEXE ° INFORMATION SUR LES DIFFERENTS STAGES

Coût Total Moyen des Stages pour une Saison Complète.	14 000,00 €
---	--------------------

- ⊗ **2 Stages Club Multi-Activités (74)**
 Type de Praticant ; Compétiteur & Loisir
 Nombre Moyen de Participants : 30
 Catégories d'âges : De 6 à 9 ans
 Période : Vacances d'Octobre & Avril
 Durée : 3 jours
 Hébergement : Sans
 Restauration : Pique-Nique
 Transport : Transporteur Privée SAT
Coût Global du Stage / Par Stagiaire : 90,00 euros

- ⊗ **2 Stages Technique Départementaux (74)**
 Type de Praticant ; Compétiteur & Loisir
 Nombre Moyen de Participants : 10
 Catégories d'âges : De 10 à 13 ans
 Période : Vacances d'Octobre & Avril
 Durée : 3 jours
 Hébergement : Internat
 Restauration : Pension Complète
 Transport : Sans
Coût Global du Stage / Par Stagiaire : 45,00 euros

- ⊗ **2 Stages Technique Régionaux (42)**
 Type de Praticant ; Compétiteur
 Nombre Moyen de Participants : 10
 Catégories d'âges : De 13 à 17 ans
 Période : Vacances de Février & Avril
 Durée : 4 jours
 Hébergement : Internat
 Restauration : Pension Complète
 Transport : Location Minibus
Coût Global du Stage / Par Stagiaire : 120,00 euros

- ⊗ **2 Stages Technique Nationaux INSEP Paris (75)**
 Type de Praticant ; Compétiteur
 Nombre Moyen de Participants : 2
 Catégories d'âges : 18 ans et +
 Période : Vacances de Février & Avril
 Durée : 5 jours
 Hébergement : Internat
 Restauration : Pension Complète
 Transport : Train
Coût Global du Stage / Par Stagiaire : 400,00 euros

② **2 Stages de Cohésion & d'Oxygénation Haute Savoie (74)**

Type de Praticant ; **Compétiteur**
Nombre Moyen de Participants : **8**
Catégories d'âges : **De 13 ans à Adultes**
Période : **Vacances de Février & Avril**
Durée : **2 jours**
Hébergement : **Gîte**
Restauration : **½ Pension**
Transport : **Location Minibus**

Coût Global du Stage / Par Stagiaire : 100,00 euros

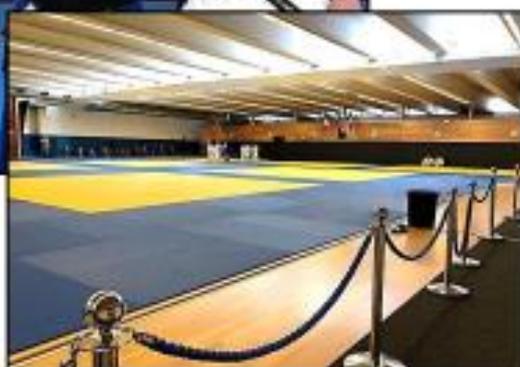
② **1 Stage d'Eté en Espagne ou Croatie (à l'Etranger)**

Type de Praticant ; **Compétiteur & Loisir**
Nombre Moyen de Participants : **10**
Catégories d'âges : **De 13 ans à Adultes**
Période : **3^{ème} semaine d'Août**
Durée : **7 jours**
Hébergement : **Hôtel**
Restauration : **Pension Complète**
Transport : **Location Minibus**

Coût Global du Stage / Par Stagiaire : 480,00 euros



L'AGJ74 à l'INSEP



10 Les Résultats Majeurs.

CATEGORIE SENIORS

CHARLY WABLE

3^{ème} au CHAMPIONNAT de FRANCE UNIVERSITAIRE

2^{ème} au CHPT de FRANCE UNIVERSITAIRE par Equipes

3^{ème} au CHPT de FRANCE 2^{ème} Division

2^{ème} à la ½ Finale du CHPT de FRANCE 1^{ère} Division

Participation au CHPT d'EUROPE UNIVERSITAIRE

Participation au CHPT de FRANCE 1^{ère} Division

1^{er} au CHPT Régional AUVERGNE RHÔNE-ALPES par EQ de Clubs 1^{ère} Division

Participation au CHPT de FRANCE par Equipe de Club 1^{ère} Division

DYLAN BASTIAN

3^{ème} au Championnat de FRANCE 2^{ème} Division

2^{ème} au Championnat de FRANCE UNIVERSITAIRE par Equipes

1^{er} au CHPT Régional AUVERGNE RHÔNE-ALPES par EQ de Clubs 1^{ère} Division

Participation au CHPT de FRANCE par Equipe de Club 1^{ère} Division

SARKIS AMBARTSOUMIAN

Champion de FRANCE 3^{ème} Division

Participation au CHPT de FRANCE par Equipe de Club 1^{ère} Division

AYMERIC BOYER

5^{ème} au CHPT de FRANCE 3^{ème} Division

7^{ème} au CHPT de FRANCE 2^{ème} Division

1^{er} au CHPT Régional AUVERGNE RHÔNE-ALPES par EQ de Clubs 1^{ère} Division

Participation au CHPT de FRANCE par Equipe de Club 1^{ère} Division

L'EQUIPE SENIOR

WASAULUA ODILON / PRAS BENJAMIN -66kg

PRAS ROBIN / BASTIAN DYLAN / AMBARTSOUMIAN SARKIS -73kg

WABLE CHARLY / BEAUVAL MIKAEL -81kg

BOYER AYMERIC / AGODY MALICK +90kg

HELIES FLORIAN / LAUDRIN FRANCOIS +90kg

7^{ème} au Tournoi International de MONACO
1^{ère} au CHPT Régional AUVERGNE RHÔNE-ALPES 1^{ère} Division 2018 & 2019

Elle se Qualifie pour la Deuxième fois au
CHPT de FRANCE par Equipe de Club 1^{ère} Division

Première Equipe et Premier Club de Haute-Savoie à Rejoindre
l'ELITE du JUDO FRANÇAIS.



CATEGORIE JUNIORS -20

BENJAMIN PRAS

CHAMPION de FRANCE UGSEL

1^{er} au CHPT Régional AUVERGNE RHÔNE-ALPES par EQ de Clubs 1^{ère} Division

Participation au CHPT de FRANCE par Equipe de Club 1^{ère} Division

CATEGORIE CADET(TE)S -17

NGOSSO SILO KARRIE

1^{ère} à la ½ Finale du CHPT de FRANCE 1^{ère} Division

1^{ère} à la ½ Finale du CHPT de FRANCE 1^{ère} Division JUNIOR (étant Cadette)

CHAMPIONNE de France 1^{ère} Division

Sélectionnée en Equipe de FRANCE

3^{ème} à l'EUROPEAN'CUP en REPUBLIQUE-TCHEQUE

5^{ème} à l'EUROPEAN'CUP de POLOGNE

7^{ème} au CHAMPIONNAT d'EUROPE en CROATIE



CATEGORIE MINIMES -15

TANGUY MALIDIN

CHAMPION de FRANCE UGSEL
CHAMPION DEPARTEMENTAL de HAUTE-SAVOIE
CHAMPION REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
1^{er} au TOURNOI INTERNATIONAL de TOULON
5^{ème} au CHAMPIONNAT de FRANCE 1^{ère} Division

MARGAUX NALLET

CHAMPIONNE DEPARTEMENTAL de HAUTE-SAVOIE
3^{ème} au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Qualifiée au CHPT de FRANCE pour la Saison 2018-2019

MICHEL NOLLANT

CHAMPION DEPARTEMENTAL de HAUTE-SAVOIE
5^{ème} au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANAELLE COSTIL

3^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE
5^{ème} au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ROMAIN PAUMENIL

2^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE
2^{ème} au TOURNOI INTERNATIONAL de TOULON
7^{ème} au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANTOINE AGODY

CHAMPION DEPARTEMENTAL de HAUTE-SAVOIE
9^{ème} au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ROBIN CHAMBRION

3^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

VALENTIN NOISETTE

3^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

CATEGORIE BENJAMIN(E)S -13

AGATI-ALOUACHE MANON

CHAMPIONNE DEPARTEMENTAL de HAUTE-SAVOIE

1^{ère} au CHALLENGE ALBERT 1^{er} de MONACO

1^{ère} au TOURNOI INTERNATIONAL de TOULON

5^{ème} au CHAMPIONNAT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DAPHNE SILDILLIA

2^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

1^{ère} au CHALLENGE ALBERT 1^{er} de MONACO

Qualifiée au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

WILSON CERVEAUX

3^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

1^{er} au CHALLENGE ALBERT 1^{er} de MONACO

Qualifié au CHPT REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VICTOR DUFOUR

5^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

2^{ème} au CHALLENGE ALBERT 1^{er} de MONACO

BARNABE LEHERPEUR

5^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

3^{ème} au CHALLENGE ALBERT 1^{er} de MONACO

CLEMENT ROY

5^{ème} au CHPT Départemental de HAUTE-SAVOIE

Alliance Genevois Judo 74

CONTRAT DE PARTENARIAT N°

Article I : Définition du Projet.

- L'association Alliance Genevois Judo 74 a initié le projet « Main dans la Main ».

Ce projet consiste en la recherche de Partenaires pouvant aider et soutenir l'Association AGJ74 et ses membres sous formes de Mécénat, pour son fonctionnement global, ses organisations et ses actions.

- Un document de présentation du projet a été préalablement fourni au partenaire sous forme papier ou numérique.

- C'est dans ce cadre que les deux Parties, la Société et l'Association ont décidé de collaborer par ce contrat.

Article II : Définition des Parties du Contrat.

Ce contrat est établi entre, d'une part :	L'Association Alliance Genevois Judo 74.
Dont le siège sociale est basé au :	24 Grande Rue – 74160 Saint-Julien-En-Genève.
Numéro de SIRET :	442 751 459 000 29
Et représenté par :	Mme RICHARD Sabine
En qualité de :	Présidente
Téléphone :	+33(0)6.32.96.03.79
Adresse E-Mail :	presidence@agj74.fr
Adresse Internet :	http://www.agj74.fr/

Et d'autre part, la Société :

Dont le siège sociale est basé au :

Numéro de SIREN ou SIRET :

Et représenté par :

En qualité de :

Téléphone :

Adresse E-Mail :

Adresse Internet :

Alliance Genevois Judo **74**

Article III : Objet du Contrat.

Ce contrat définit les Aides Financières ou de don en nature, matériel ou compétence de la Société (Article IV), les Engagements de l'Association AGJ74 en contrepartie (Article V) et sa durée (Article VI).

Article IV : Définition du Type de Partenariat A ou B. (Cocher le Type de Partenariat)

A - Partenariat Financier.

Quatre OPTIONS de partenariat Financier sont possibles, contre-prestations de l'AGJ74 (Article V).

- La société s'engage sur : (Cocher l'Option choisie)

- | | | | |
|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> | - L'OPTION 1 « Web & Médias », | Partenariat à valeur Minimum de | 300 € |
| <input type="checkbox"/> | - L'OPTION 2 « Tatami », | Partenariat à valeur Minimum de | 600 € |
| <input type="checkbox"/> | - L'OPTION 3 « Manifestation », | Partenariat à valeur Minimum de | 1 200 € |
| <input type="checkbox"/> | - L'OPTION 4 « Equipement », | Partenariat à valeur Minimum de | 8 000 € |

A 1 - Définition du Versement.

Par ce contrat et suivant l'Option choisie ci-dessus, la Société s'engage à verser une somme de :

..... (Ecrire en lettre)

A l'Association AGJ74 Dans les conditions suivantes : Par Chèque En Espèce

L'association fournira à la Société une facture et le reçu Fiscale CERFA N° 11580*03 pour la déduction d'Impôt.

B - Partenariat par Gratifications.

Par ce contrat, le partenaire s'engage à fournir gratuitement à l'association AGJ74 les biens ou services suivants :

.....

.....

La valeur de ce don est de (Ecrire en lettre)

Alliance Genevois Judo **74**

Article V : Définition des Engagements et Obligations de l'Association AGJ74.

L'association Alliance Genevois Judo 74 s'engage pendant la durée du présent contrat à mener les actions décrites ci-dessous, en lien avec l'OPTION choisie (Article IV)

Nos Engagements par Type de Partenariat. A - Partenariat Financier. B - Partenariat par Gratifications.	P.F OPTION				P. G
	1	2	3	4	
• Votre Logo apparaîtra sur nos dépliants Club, type Flyers à chaque rentrée.	★	★	★	★	★
• Votre Logo apparaîtra sur les Différentes Vidéos de Promotion.	★	★	★	★	★
• Votre logo apparaîtra sur la page tournante Sponsor du site Internet & Facebook du Club	★	★	★	★	★
• Un Lien sera créé entre le Site du Judo Club et le Votre.	★	★	★	★	★
• Votre logo apparaîtra sur les correspondances concernant toutes les manifestations organisées par notre club.		★	★	★	
• L'un des 8 Tapis de ces manifestations portera le nom de votre entreprise. Une pancarte de 1 mètre x 1 mètre sera installée au niveau de la table des Commissaires Sportifs et sera visible des spectateurs. Tout au long de la manifestation, le nom de votre entreprise (qui remplacera le numéro du tapis), sera annoncé à multiples reprises par micro à tous les combattants et spectateurs.		★	★	★	
• Une banderole de type « flamme » sera installée et visible par tous, lors des différentes manifestations (Forum des Associations, compétitions, cérémonie des grades, etc...).			★	★	
• Le Logo de Votre Entreprise sera installé sur notre Minibus, lui offrant ainsi une visibilité sur tout le Département 74, mais également au Niveau Régional et National			★	★	
• Présence d'une banderole publicitaire de type « flamme » à votre effigie sera installée et visible par tous, lors des remises des médailles au niveau du podium.				★	
• A chaque fois que nous le pouvons, l'image et le nom de votre société apparaîtra sur les articles de presse.				★	
• Un Ecusson Brodé taille 10cm X 10cm de notre Partenaire sera placé et cousu sur les Kimonos de tous nos Compétiteurs au Niveau de la manche gauche de leur Kimono (Dimensions aux normes FFJDA).				★	
• Le logo de Votre Entreprise sera imprimé sur les équipements Club, Survêtement, Tee-Shirt, Parka & Sacs (Dimension 30cm x 20cm)				★	
• Lien entre le site du Judo Club et celui du partenaire.	★	★	★	★	★
• Un suivi régulier sera effectué avec notre Responsable de Communication et vous (résultats, stages, etc...).	★	★	★	★	★
• Les Athlètes ainsi que le Staff Technique du Club, s'engagent à valoriser sérieusement le nom de votre entreprise.	★	★	★	★	★

Alliance Genevois Juda 74

Contreparties de l'acte de mécénat

- Il est convenu que la présente convention se plaçant sous le régime du mécénat, les contreparties dont pourra bénéficier la Société sont strictement limitées et qu'il existe une disproportion marquée entre les sommes données par la Société et la valorisation des contreparties rendues par le bénéficiaire.

- En outre, il est précisé que, par cette action, l'Entreprise ne recherche pas de retours directs sur son activité commerciale (*sauf en cas d'opération culturelle où il est communément admis que l'association offre un certain nombre de places ou d'accès afin que l'entreprise puisse inviter des clients*).

Alliance Genevois Judo **74**

Article VI : Définition de la Durée du Contrat.

La durée de ce partenariat représente une année et fonctionne en Cycle Scolaire du 1 Septembre au 31 Août. L'accord est effectif à partir de la date de signature du présent contrat et englobe la totalité du Cycle en cours. La société partenaire s'engage sur une durée de : **(Cocher la durée du Partenariat)**

- Un an

- Trois ans

Article VII : Renouvellement.

Le renouvellement est possible sur plusieurs années. Il fera alors l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement les modalités ci-dessus (Article I, II, III, IV, V & VI).

Article VIII : Logo et Outils Publicitaires.

- Le partenaire doit fournir le Logo (Vectorisé pour les Option 3 & 4) de sa Société, pour la diffusion de son Image par l'AGJ74.

- La prise en charge de la confection et des banderoles publicitaires de type « flamme » à votre effigie reste à discuter suivant la durée du partenariat.

- La prise en charge de la conception et l'installation de votre Logo sur les équipements Club reste à discuter suivant la durée du partenariat.

- A minima, l'Association s'engage à mentionner le nom de l'Entreprise, via son logo, au même titre que les partenaires publics et autres Mécènes ou Partenaires privés sur les documents de communication de l'Association (programmes, catalogues, site internet, dossiers de presse, communiqués de presse, newsletters, affiches, tracts, publications, etc.) (Article V).

- La présence du logo ou du nom de la Société fera l'objet d'une validation avant impression, mise en ligne ou diffusion sur quelques supports que ce soit.

- Dans le cadre de contreparties précitées (Article V), l'utilisation du nom et du logo de l'Entreprise par l'Association est strictement liée au projet. Toute autre utilisation nécessitera l'accord express de l'Entreprise.

Article IX : Exclusivité ou Co-partenariat.

- Seule l'Entreprise ayant opté pour l'OPTION 4 pourra se prévaloir du label de « Sponsor Officiel ».

- Le projet pourra être soutenu par d'autres sociétés sous les OPTION 1, 2 et 3, sous réserve que ces dernières ne soient pas concurrentes directes de la Société.

- Avant d'accepter un nouveau mécène dont l'activité pourrait être proche de celle de l'Entreprise, l'Association devra demander l'accord préalable et écrit de la Société.

Alliance Genevois Judo 74

Article XI : Litige.

- En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Article X : Résiliation.

- Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée (Article XI), les Parties conviennent d'une résiliation.

- En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par le présent contrat (Article V), ledit contrat sera résilié de plein droit par lettre avec accusé de réception.

- Dans le cas d'inexécution de la part du Bénéficiaire, celui-ci devra restituer à la Société les sommes qui lui auront déjà été versées.

- Dans le cadre d'inexécution de la part de l'Entreprise, celle-ci devra verser au Bénéficiaire la somme due pour le projet en cours.

Fait à , le en deux exemplaires.

(Signature des représentants En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties)

Représentant la Société
Nom, Prénom :

Représentant l'Association :
Nom, Prénom :

.....

.....

Signature :

Signature :

c. Annexe 3 : Bilan comptable de la saison 2020/2021.

COMPTE_DE_RESULTAT-Global-du_01_09_2020_au_31_08_2021

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
60 - ACHATS	9962.18	70 - VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	6951.12
601 - Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	665.67	701 - Ventes de produits finis	
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements		706 - Prestations de services	6695.00
604 - Achats d'études et prestations de services	8626.71	707 - Vente de marchandises	15.00
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	80.19	708 - Produits des activités annexes	241.12
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	589.61	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	14319.00
607 - Achats de marchandises		741 - Etat	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	388.79	742 - Région	
611 - Sous-traitance générale		743 - Département	2000.00
612 - Redevances de crédit-bail		744 - Commune	12319.00
613 - Locations		745 - Communauté de communes et agglomération	
614 - Charges locatives et de copropriété		746 - Organismes sociaux	
615 - Entretien et réparations		747 - Fédération	
616 - Primes d'assurances	388.79	748 - Fonds Européens	
618 - Frais de documentation		749 - Autres subventions	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	61.88	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38579.45
621 - Frais d'arbitrage		754 - Collectes	3040.00
622 - Honoraires		756 - Cotisations / adhésions	35539.45
623 - Publicité, publications, relations publiques		757 - Autres	
624 - Transports de biens et transports collectifs du personnel		76 - PRODUITS FINANCIERS	
625 - Déplacements, missions et réceptions		760 - Produits financiers	
626 - Frais postaux et frais de télécommunication		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-500.00
627 - Services bancaires	61.88	778 - Autres produits exceptionnels	-500.00
628 - Autres services extérieurs		7780 - Manifestations diverses	
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		780 - Reprise sur amortissements et provisions	

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
64 - CHARGES DE PERSONNEL	43903.40	79 - TRANSFERTS DE CHARGES	
641 - Rémunérations du personnel	27102.03	790 - Transferts de charges	
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15575.05		
647 - Autres charges sociales	1226.32		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9289.41		
651 - Droits d'auteur			
658 - Charges diverses de gestion courante	9289.41		
66 - CHARGES FINANCIÈRES	0.23		
661 - Charges d'intérêts	0.23		
668 - Charges financières diverses			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1800.00		
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
678 - Autres charges exceptionnelles	1800.00		
A - Total des charges directes	65405.89	A - Total des produits directs	59349.57
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
B - Total des charges indirectes	0	B - Total des produits indirects	0
TOTAL DES CHARGES (A+B)	65405.89	TOTAL DES PRODUITS (A+B)	59349.57
DEFICIT A REPORTER	6056.32	EXCEDENT A REPORTER	